

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

rapports

T2

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE AUX ACTIONNAIRES
PÉRIODE DE 24 SEMAINES CLOSE LE 16 JUIN 2018

Rapport du deuxième trimestre de 2018 aux actionnaires

| | |
|---|----|
| Rapport de gestion | 1 |
| Résultats financiers | 51 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités | 57 |
| Sommaire financier | 87 |

Rapport de gestion

| | |
|---|----|
| 1. Énoncés prospectifs | 2 |
| 2. Indicateurs de performance financière clés | 4 |
| 3. Résultats d'exploitation consolidés | 5 |
| 4. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter | 11 |
| 4.1 Secteur Vente au détail | 12 |
| 4.2 Secteur Services financiers | 17 |
| 4.3 Secteur Propriétés de Choix | 19 |
| 5. Situation de trésorerie et sources de financement | 23 |
| 5.1 Flux de trésorerie | 23 |
| 5.2 Situation de trésorerie et structure du capital | 25 |
| 5.3 Composantes de la dette totale | 26 |
| 5.4 Situation financière | 29 |
| 5.5 Notation | 29 |
| 5.6 Capital social | 30 |
| 5.7 Arrangements hors bilan | 31 |
| 6. Instruments financiers dérivés | 32 |
| 7. Résultats par trimestre | 32 |
| 8. Contrôle interne à l'égard de l'information financière | 33 |
| 9. Risques d'entreprise et gestion des risques | 34 |
| 10. Normes comptables | 34 |
| 11. Perspectives | 41 |
| 12. Mesures financières non conformes aux PCGR | 41 |
| 13. Informations supplémentaires | 50 |

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2018 de la société et les notes y afférentes inclus dans le présent rapport trimestriel, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 30 décembre 2017 et le rapport de gestion annuel connexe inclus dans le Rapport annuel 2017 – Revue financière de la société (le « Rapport annuel 2017 »).

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2018 de la société et les notes y afférentes ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »). Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la société.

Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la page 142 du Rapport annuel 2017 de la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 24 juillet 2018.

Le 4 mai 2018, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a conclu l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »), comme il est décrit à la rubrique 4.3, à la section « Autres questions liées à Propriétés de Choix ». Les résultats de la société pour le deuxième trimestre de 2018 tiennent compte des incidences découlant de CREIT.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport trimestriel de la société, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport trimestriel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport trimestriel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 4.1, « Secteur Vente au détail - Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 4.3, « Secteur Propriétés de Choix » sous « Autres questions liées à Propriétés de Choix », à la rubrique 5, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 11, « Perspectives », et à la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2018 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation prévue du salaire minimum, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts, à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du Rapport annuel 2017 de la société et dans la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'assurer la gestion efficace du programme de fidélisation de la société;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, y compris l'augmentation du salaire minimum;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation, devant découler des investissements de la société dans d'importantes initiatives qui appuient ses priorités stratégiques, y compris l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus de l'acquisition de CREIT;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de démarches réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les différends tarifaires, lesquels peuvent inclure l'imposition de nouvelles surtaxes, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

| Au 16 juin 2018 et au 17 juin 2017 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾⁵⁾ (12 semaines) |
|---|------------------------------|---------------------------------------|
| Chiffres consolidés : | | |
| (Diminution) augmentation des produits | (1,4) % | 3,3 % |
| Résultat d'exploitation | 561 \$ | 627 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 027 | 986 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 9,4 % | 8,9 % |
| Bénéfice net | 65 \$ | 365 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 | 362 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 50 | 359 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 421 | 446 |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 0,13 \$ | 0,90 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 1,11 \$ | 1,11 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 556 \$ | 1 673 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 591 | 872 |
| Flux de trésorerie disponibles ²⁾ | 248 | 547 |
| Mesures financières : | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail sur une base annuelle | 1,6x | 1,7x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle ²⁾ | 14,2 % | 13,6 % |
| Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ²⁾ | 9,1 % | 9,3 % |
| Secteur Vente au détail : | | |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 0,8 % | 1,2 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 1,7 % | 3,7 % |
| Résultat d'exploitation | 568 \$ | 578 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 3 127 | 3 051 |
| Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾ | 29,5 % | 28,1 % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 911 \$ | 930 \$ |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 8,6 % | 8,6 % |
| Secteur Services financiers : | | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 36 \$ | 27 \$ |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,0 % | 13,3 % |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,3 % | 4,0 % |
| Secteur Propriétés de Choix : | | |
| Bénéfice net (perte nette) | (321) \$ | 42 \$ |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾ | 156 | 108 |

3. Résultats d'exploitation consolidés

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 10 923 \$ | 11 080 \$ | (157) \$ | (1,4) % | 21 290 \$ | 21 484 \$ | (194) \$ | (0,9) % |
| Résultat d'exploitation | 561 | 627 | (66) | (10,5) % | 1 041 | 1 122 | (81) | (7,2) % |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 027 | 986 | 41 | 4,2 % | 1 903 | 1 854 | 49 | 2,6 % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 9,4 % | 8,9 % | | | 8,9 % | 8,6 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 372 \$ | 360 \$ | 12 \$ | 3,3 % | 741 \$ | 720 \$ | 21 \$ | 2,9 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 370 | 127 | 243 | 191,3 % | 383 | 288 | 95 | 33,0 % |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 178 | 128 | 50 | 39,1 % | 315 | 253 | 62 | 24,5 % |
| Impôt sur le résultat | 126 | 135 | (9) | (6,7) % | 218 | 235 | (17) | (7,2) % |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 160 | 167 | (7) | (4,2) % | 292 | 303 | (11) | (3,6) % |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 26,8 % | 27,0 % | | | 26,9 % | 27,0 % | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 \$ | 362 \$ | (309) \$ | (85,4) % | 433 \$ | 597 \$ | (164) \$ | (27,5) % |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱ⁾ | 50 | 359 | (309) | (86,1) % | 427 | 591 | (164) | (27,7) % |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 421 | 446 | (25) | (5,6) % | 782 | 812 | (30) | (3,7) % |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 0,13 \$ | 0,90 \$ | (0,77) \$ | (85,6) % | 1,12 \$ | 1,47 \$ | (0,35) \$ | (23,8) % |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | 1,11 \$ | 1,11 \$ | — \$ | — % | 2,05 \$ | 2,02 \$ | 0,03 \$ | 1,5 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions) | 379,4 | 400,3 | | | 382,0 | 401,3 | | |

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

La performance financière de la société sera touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé. La cession des activités de postes d'essence de la société au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière.

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu l'acquisition de CREIT. L'incidence de l'acquisition de CREIT sur les résultats consolidés a représenté une hausse des produits de 69 millions de dollars, une hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ d'environ 48 millions de dollars et une augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 48 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018. L'acquisition a eu une incidence négligeable sur le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ au deuxième trimestre de 2018. Pour l'exercice à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent un montant supplémentaire de 2 millions de dollars qui a été comptabilisé au premier trimestre de 2018.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 50 millions de dollars (0,13 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 309 millions de dollars (0,77 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017. Cette baisse tient compte de la diminution d'environ 12 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, si l'on ne tient pas compte de l'incidence défavorable d'environ 13 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, et de l'effet défavorable net de 284 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de 25 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) est essentiellement attribuable au secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), en raison de l'incidence défavorable d'environ 13 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, de la hausse des frais de vente et charges générales et administratives, de la diminution du montant ajusté de la marge brute²⁾ et de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- l'incidence défavorable nette de 284 millions de dollars (0,77 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 193 millions de dollars (0,51 \$ par action ordinaire);
 - les coûts d'acquisition et autres coûts de 100 millions de dollars (0,26 \$ par action ordinaire) liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire);facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de la reprise sur les provisions liées au programme de carte Loblaw au deuxième trimestre de 2018;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 4 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire);
- la diminution du bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,06 \$ par action ordinaire).

Le secteur Propriétés de Choix rend compte de l'incidence favorable sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ de l'acquisition de CREIT, qui a été contrebalancée par une hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ liée à l'acquisition. La hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ liée à l'acquisition tient compte des charges d'intérêts liées à l'émission de débentures non garanties de premier rang par Propriétés de Choix, de l'augmentation des distributions qui a découlé de l'émission de parts de fiducie en faveur d'anciens porteurs de parts de CREIT dans le cadre de la contrepartie versée pour l'acquisition et des charges d'intérêts sur la dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 421 millions de dollars (1,11 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 25 millions de dollars (montant par action ordinaire inchangé) comparativement au deuxième trimestre de 2017. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a diminué d'environ 12 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessus. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,06 \$ par action ordinaire). Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 3,7 %.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 427 millions de dollars (1,12 \$ par action ordinaire), en baisse de 164 millions de dollars (perte de 0,35 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette baisse du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société tient compte de la diminution de 8 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, si l'on ne tient pas compte de l'incidence défavorable d'environ 22 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, et de l'effet défavorable net de 134 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustements, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 30 millions de dollars (0,07 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :
 - le secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), en raison de l'incidence défavorable d'environ 22 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, de la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, contrebalancées en partie par une hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾;
 - une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾, si l'on ne tient pas compte de l'acquisition de CREIT, attribuable à l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers;

facteurs en partie contrebalancés par :

- le secteur Propriétés de Choix, si l'on ne tient pas compte de l'acquisition de CREIT, qui reflète l'accroissement du portefeuille d'immeubles qui a découlé des acquisitions et des projets d'aménagement terminés ainsi que l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré d'immeubles existants. Le secteur Propriétés de Choix rend aussi compte de l'incidence favorable sur le BAIIA de l'acquisition de CREIT, qui a été contrebalancée par une hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ liée à l'acquisition, comme il est mentionné plus haut;
- le secteur Services financiers, qui reflète essentiellement le solide rendement en matière de crédit du portefeuille de cartes de crédit;
- l'incidence défavorable nette de 134 millions de dollars (0,38 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, découle essentiellement de ce qui suit :
 - les coûts d'acquisition et autres coûts de 109 millions de dollars (0,29 \$ par action ordinaire) liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 33 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence défavorable de 14 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire);

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable de 15 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 12 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire);
- la diminution du bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,10 \$ par action ordinaire).

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 782 millions de dollars (2,05 \$ par action ordinaire), ce qui représente une baisse de 30 millions de dollars (perte de 0,03 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a diminué d'environ 8 millions de dollars, comme il est mentionné plus haut. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ a également bénéficié de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,10 \$ par action ordinaire). Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 4,0 %.

Produits

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | Variation | Variation | 2018 | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | Variation | Variation |
|--|------------------|------------------------|-----------------|----------------|------------------|------------------------|-----------------|----------------|
| | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) | (24 semaines) | (24 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Vente au détail | 10 600 \$ | 10 871 \$ | (271) \$ | (2,5) % | 20 755 \$ | 21 079 \$ | (324) \$ | (1,5) % |
| Services financiers | 242 | 226 | 16 | 7,1 % | 472 | 439 | 33 | 7,5 % |
| Propriétés de Choix | 295 | 209 | 86 | 41,1 % | 510 | 412 | 98 | 23,8 % |
| Consolidation et éliminations | (214) | (226) | 12 | | (447) | (446) | (1) | |
| Produits | 10 923 \$ | 11 080 \$ | (157) \$ | (1,4) % | 21 290 \$ | 21 484 \$ | (194) \$ | (0,9) % |

Les produits ont diminué de 157 millions de dollars, ou 1,4 %, au deuxième trimestre de 2018 comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 10 923 millions de dollars, en raison essentiellement d'une diminution de 271 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 370 millions de dollars, ou 3,5 %. La diminution découle essentiellement de l'incidence de 376 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, en partie contrebalancée par l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables. La baisse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a été contrebalancée en partie par une augmentation enregistrée par le secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, les produits ont diminué de 194 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017, pour s'établir à 21 290 millions de dollars, en raison essentiellement d'une baisse de 324 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 481 millions de dollars, ou 2,3 %. La diminution découle essentiellement de l'incidence de 720 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, en partie contrebalancée par l'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables et par une augmentation nette de la superficie de vente au détail en pieds carrés. Le moment du jour de l'An a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail. La baisse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a été contrebalancée en partie par une augmentation enregistrée par le secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT, et par le secteur Services financiers.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 66 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 561 millions de dollars. Cette baisse tient compte de l'amélioration de 27 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette de 93 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de 27 millions de dollars est attribuable essentiellement au secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT, et au secteur Services financiers, dont le résultat a été en partie contrebalancé par celui du secteur Vente au détail, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence. La performance du secteur Vente au détail au deuxième trimestre d'un exercice à l'autre reflète l'apport positif de la consolidation des franchises;
- l'incidence défavorable nette de 93 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, s'explique principalement par ce qui suit :

- les coûts d'acquisition et autres coûts de 108 millions de dollars liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 10 millions de dollars;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable de 11 millions de dollars de la reprise sur les provisions liées au programme de carte Loblaw au deuxième trimestre de 2018;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 5 millions de dollars;
- l'incidence favorable de 3 millions de dollars des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*, déduction faite de certains coûts engagés.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, le résultat d'exploitation s'est établi à 1 041 millions de dollars, en baisse de 81 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Cette diminution du résultat d'exploitation tient compte de l'amélioration de 26 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence défavorable nette de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de 26 millions de dollars est attribuable essentiellement au secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT, et au secteur Services financiers, dont le résultat a été en partie contrebalancé par celui du secteur Vente au détail, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence. La performance du secteur Vente au détail d'un exercice à l'autre reflète l'apport positif de la consolidation des franchises;
- l'incidence défavorable nette de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, s'explique principalement par ce qui suit :
 - les coûts d'acquisition et autres coûts de 120 millions de dollars liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix;
 - l'incidence défavorable de 19 millions de dollars de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 10 millions de dollars;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable de 20 millions de dollars des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*, déduction faite de certains coûts engagés;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 16 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ⁴⁾⁵⁾ | | 2018 | | 2017 ⁴⁾⁵⁾ | | |
|--|---------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| | (12 semaines) | (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | (24 semaines) | (24 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
| Vente au détail | 911 \$ | 930 \$ | (19) \$ | (2,0) % | 1 703 \$ | 1 741 \$ | (38) \$ | (2,2) % |
| Services financiers | 52 | 42 | 10 | 23,8 % | 113 | 87 | 26 | 29,9 % |
| Propriétés de Choix | 151 | 140 | 11 | 7,9 % | 341 | 377 | (36) | (9,5) % |
| Consolidation et éliminations | (87) | (126) | 39 | | (254) | (351) | 97 | |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 027 \$ | 986 \$ | 41 \$ | 4,2 % | 1 903 \$ | 1 854 \$ | 49 \$ | 2,6 % |

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 41 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 1 027 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ au deuxième trimestre de 2018 est attribuable essentiellement au secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT, et au secteur Services financiers. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par le secteur Vente au détail, qui tient compte de l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence de 20 millions de dollars et de l'apport favorable de la consolidation des franchises de 13 millions de dollars.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 49 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 1 903 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ enregistrée pour l'exercice à ce jour est attribuable essentiellement au secteur Propriétés de Choix, compte tenu de la consolidation et des éliminations, en raison de l'acquisition de CREIT, et au secteur Services financiers. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par le secteur Vente au détail, qui tient compte de l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence de 30 millions de dollars et de l'apport favorable de la consolidation des franchises de 13 millions de dollars.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au deuxième trimestre de 2018, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 12 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 372 millions de dollars. Pour l'exercice 2018 à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 21 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 741 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 119 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (121 millions de dollars en 2017) et de 240 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (242 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 370 \$ | 127 \$ | 383 \$ | 288 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie | (192) | 1 | (68) | (35) |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 178 \$ | 128 \$ | 315 \$ | 253 \$ |

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 243 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celles inscrites au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 370 millions de dollars. Cette augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières enregistrée au deuxième trimestre de 2018 reflète essentiellement la variation de 193 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a augmenté de 50 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 178 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ enregistrée au deuxième trimestre de 2018 est attribuable essentiellement à la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix qui a découlé de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang et à l'augmentation des distributions liée à l'émission de nouvelles parts de fiducie en faveur d'anciens porteurs de parts de CREIT en contrepartie partielle de l'acquisition.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 95 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 383 millions de dollars. L'augmentation enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par la variation de 33 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ s'est établi à 315 millions de dollars pour l'exercice 2018 à ce jour, en hausse de 62 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017, et il tient compte de ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix qui a découlé de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang et l'augmentation des distributions liée à l'émission de nouvelles parts de fiducie en faveur d'anciens porteurs de parts de CREIT en contrepartie partielle de l'acquisition, ainsi que la prime liée au remboursement anticipé de la débeture non garantie de premier rang de série A;
- la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix qui a découlé de l'augmentation des emprunts liés aux créances sur cartes de crédit;
- la hausse des charges d'intérêts du secteur Vente au détail attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt sur la dette à taux variable.

Impôt sur le résultat

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Impôt sur le résultat | 126 \$ | 135 \$ | 218 \$ | 235 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt | 34 | 32 | 74 | 68 |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾ | 160 \$ | 167 \$ | 292 \$ | 303 \$ |
| Taux d'impôt effectif | 66,0 % | 27,0 % | 33,1 % | 28,2 % |
| Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾ | 26,8 % | 27,0 % | 26,9 % | 27,0 % |

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 66,0 % au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 27,0 % au deuxième trimestre de 2017. Pour l'exercice 2018 à ce jour, le taux d'impôt effectif s'est établi à 33,1 %, comparativement à 28,2 % pour la période correspondante de 2017. L'augmentation du taux d'impôt effectif enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à l'incidence d'éléments non déductibles, notamment les coûts liés à l'acquisition de CREIT, et à l'augmentation de l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 26,8 % au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 27,0 % au deuxième trimestre de 2017. Pour l'exercice 2018 à ce jour, le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 26,9 %, comparativement à 27,0 % pour la période correspondante de 2017. La diminution du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour est essentiellement attribuable à l'incidence de certains éléments non déductibles.

4. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il propose le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance, les certificats de placement garanti ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers;
- Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels situés partout au Canada. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Au 4 mai 2018, le secteur Propriétés de Choix tenait compte de l'acquisition de CREIT.

4.1 Secteur Vente au détail

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ⁵⁾ | Variation | Variation | 2018 | 2017 ⁵⁾ | Variation | Variation |
|--|---------------|--------------------|-----------|-----------|---------------|--------------------|-----------|-----------|
| | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) | (24 semaines) | (24 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Chiffre d'affaires | 10 600 \$ | 10 871 \$ | (271) \$ | (2,5) % | 20 755 \$ | 21 079 \$ | (324) \$ | (1,5) % |
| Résultat d'exploitation | 568 | 578 | (10) | (1,7) % | 967 | 1 024 | (57) | (5,6) % |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 3 127 | 3 051 | 76 | 2,5 % | 6 106 | 5 937 | 169 | 2,8 % |
| Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾ | 29,5 % | 28,1 % | | | 29,4 % | 28,2 % | | |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 911 \$ | 930 \$ | (19) \$ | (2,0) % | 1 703 \$ | 1 741 \$ | (38) \$ | (2,2) % |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 8,6 % | 8,6 % | | | 8,2 % | 8,3 % | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 363 \$ | 353 \$ | 10 \$ | 2,8 % | 724 \$ | 705 \$ | 19 \$ | 2,7 % |

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | | 2017 ⁵⁾ | | 2018 | | 2017 ⁵⁾ | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | (12 semaines) | | (12 semaines) | | (24 semaines) | | (24 semaines) | |
| | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables | Chiffre d'affaires | Chiffre d'affaires des magasins comparables |
| Secteur de l'alimentation au détail | 7 676 \$ | 0,8 % | 7 988 \$ | 1,2 % | 14 947 \$ | 1,3 % | 15 423 \$ | 0,0 % |
| Secteur des pharmacies au détail | 2 924 | 1,7 % | 2 883 | 3,7 % | 5 808 | 2,7 % | 5 656 | 2,4 % |
| Médicaments sur ordonnance | 1 383 | 0,3 % | 1 377 | 2,9 % | 2 776 | 1,9 % | 2 720 | 2,1 % |
| Produits de l'avant du magasin | 1 541 | 3,0 % | 1 506 | 4,5 % | 3 032 | 3,4 % | 2 936 | 2,5 % |

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾, le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 600 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 271 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 370 millions de dollars, ou 3,5 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- L'incidence de 376 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence;
- L'incidence de la poursuite de la réforme du réseau de la santé sur le secteur des pharmacies au détail; facteurs en partie contrebalancés par ce qui suit :
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 0,8 % pour le trimestre à l'étude (1,0 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2017, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail était resté relativement inchangé compte non tenu de l'incidence favorable du moment du congé de Pâques. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est établie à 0,8 % (1,2 % en 2017).
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modeste;

- Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a légèrement diminué;
- L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été légèrement inférieur (légèrement supérieur en 2017) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 0,1 % (déflation de 1,4 % en 2017), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 1,7 % (3,7 % en 2017), et il tient compte de l'augmentation de 0,3 % (2,9 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 3,0 % (4,5 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2017, compte non tenu de l'incidence favorable du moment du congé de Pâques, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail avait augmenté d'environ 2,9 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 0,3 % (2,9 % en 2017). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,0 % (augmenté de 4,4 % en 2017). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,9 % (augmenté de 3,7 % en 2017) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 2,6 % (diminué de 1,1 % en 2017). Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2017, compte non tenu de l'incidence défavorable du moment du congé de Pâques, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance avait augmenté d'environ 3,5 %.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 3,0 % (4,5 % en 2017). Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin au deuxième trimestre de 2018. Au deuxième trimestre de 2017, compte non tenu de l'incidence favorable du moment du congé de Pâques, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin avait augmenté d'environ 2,3 %.
- Au cours des 12 derniers mois, 16 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 23 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 324 millions de dollars, ou 1,5 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 20 755 millions de dollars. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a diminué de 476 millions de dollars, ou 3,1 %, pour l'exercice à ce jour pour s'établir à 14 947 millions de dollars. La diminution est principalement attribuable à l'incidence de 720 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 152 millions de dollars, ou 2,7 %, pour s'établir à 5 808 millions de dollars. Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,3 % (diminution de 0,5 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 1,3 % (aucune croissance en 2017). Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,7 % (2,4 % en 2017), en raison de l'augmentation de 1,9 % (2,1 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 3,4 % (2,5 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 36 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 et 53 millions de dollars pour l'exercice à ce jour, montants pour lesquels une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société, et la direction n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 10 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 568 millions de dollars. Cette baisse tient compte de la diminution de 31 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 21 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 31 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence, reflète l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, contrebalancée en partie par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport positif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises de 10 millions de dollars;
- l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 21 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 11 millions de dollars de la reprise sur les provisions liées au programme de carte Loblaw au deuxième trimestre de 2018;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 5 millions de dollars.

Pour l'exercice à ce jour, le résultat d'exploitation a diminué de 57 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2017 pour s'établir à 967 millions de dollars. Cette baisse découle de la diminution de 59 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 2 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 59 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris l'incidence défavorable d'environ 30 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, reflète l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport positif de la consolidation des franchises de 7 millions de dollars;
 - l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 2 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 16 millions de dollars;
 - l'incidence favorable de 6 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- l'incidence défavorable de 19 millions de dollars de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - l'incidence défavorable de 8 millions de dollars du programme de carte Loblaw.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 127 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 76 millions de dollars comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,5 %, en hausse de 140 points de base comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a diminué de 7 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,9 %, en hausse de 90 points de base comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ est attribuable essentiellement à l'incidence favorable d'environ 70 points de base de la cession des activités de postes d'essence. Les marges ont bénéficié de l'incidence favorable du secteur de l'alimentation au détail, mais elles ont subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 6 106 millions de dollars, en hausse de 169 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,4 %, en hausse de 120 points de base comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 23 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,9 %, en hausse de 80 points de base comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ est attribuable essentiellement à l'incidence favorable d'environ 80 points de base de la cession des activités de postes d'essence. Les marges ont bénéficié de l'incidence favorable du secteur de l'alimentation au détail, mais subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 911 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 19 millions de dollars par rapport à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017, ce qui reflète l'incidence favorable de 13 millions de dollars de la consolidation des franchises ainsi que l'incidence défavorable d'environ 20 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. La baisse de 19 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ découle de l'augmentation de 95 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 140 points de base comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017 pour s'établir à 20,9 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 25 millions de dollars. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 19,3 %, soit une augmentation défavorable de 90 points de base comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence défavorable d'environ 60 points de base de la cession des activités de postes d'essence;
- la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum;
- l'incidence défavorable du change;

facteurs en partie contrebalancés par :

- les mesures de réduction des coûts annoncées précédemment.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 703 millions de dollars, en baisse de 38 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017, ce qui reflète l'incidence favorable de 13 millions de dollars de la consolidation des franchises ainsi que l'incidence défavorable d'environ 30 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. La baisse de 38 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ découle de l'augmentation de 207 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 130 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017 pour s'établir à 21,2 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 74 millions de dollars. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 19,7 %, soit une augmentation défavorable de 90 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence défavorable d'environ 60 points de base de la cession des activités de postes d'essence;
- la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum et au lancement du programme *PC Optimum*;
- l'incidence défavorable du change;

facteurs en partie contrebalancés par :

- les mesures de réduction des coûts annoncées précédemment.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 363 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 10 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017. Pour l'exercice à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 724 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 119 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (121 millions de dollars en 2017) et de 240 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (242 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Consolidation des franchises La société détient plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du deuxième trimestre de 2018, 352 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

La société convertira les franchises restantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises auront été consolidées. Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période | 331 | 225 | 310 | 200 |
| Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période | 21 | 16 | 42 | 41 |
| Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période | 352 | 241 | 352 | 241 |
| Chiffre d'affaires | 254 \$ | 155 \$ | 453 \$ | 296 \$ |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 243 | 160 | 445 | 299 |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 25 | 12 | 32 | 19 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 13 | 10 | 25 | 19 |
| Résultat d'exploitation | 12 | 2 | 7 | — |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 12 | 3 | 7 | 2 |

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

La société s'attend³⁾ à ce que les nouvelles franchises consolidées et les franchises actuellement consolidées donnent lieu à des produits d'environ 1 000 millions de dollars, à un montant ajusté du BAIIA²⁾ d'environ 80 millions de dollars, à des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 60 millions de dollars et à un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'environ 22 millions de dollars pour l'exercice 2018.

4.2 Secteur Services financiers

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 | 2017 ⁴⁾ | Variation | Variation | 2018 | 2017 ⁴⁾ | Variation | Variation |
|--|---------------|--------------------|-----------|-----------|---------------|--------------------|-----------|-----------|
| | (12 semaines) | (12 semaines) | (en \$) | (en %) | (24 semaines) | (24 semaines) | (en \$) | (en %) |
| Produits | 242 \$ | 226 \$ | 16 \$ | 7,1 % | 472 \$ | 439 \$ | 33 \$ | 7,5 % |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 36 | 27 | 9 | 33,3 % | 97 | 55 | 42 | 76,4 % |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|---|--------------------|--------------------|----------------------|---------------------|
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 2 977 \$ | 2 841 \$ | 136 \$ | 4,8 % |
| Créances sur cartes de crédit | 3 029 | 2 908 | 121 | 4,2 % |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 153 | 48 | 105 | 218,8 % |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,0 % | 13,3 % | | |
| Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,3 % | 4 % | | |

Produits Les produits se sont établis à 242 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 16 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017. Pour l'exercice à ce jour, les produits se sont établis à 472 millions de dollars, en hausse de 33 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017. L'augmentation des produits enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des commissions d'interchange découlant d'une diminution, dans l'ensemble du secteur, des taux d'interchange imposés aux émetteurs de cartes de MasterCard International Incorporated^{MD} (« MasterCard^{MD} ») à la première moitié de l'exercice de 2017;
- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

L'augmentation des produits enregistrée pour l'exercice à ce jour a été en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés des services bancaires aux particuliers qui a découlé de la cessation des services offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président* en avril 2018.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 36 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 9 millions de dollars comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des commissions d'interchange découlant d'une diminution, dans l'ensemble du secteur, des taux d'interchange imposés aux émetteurs de cartes MasterCard^{MD} à la première moitié de l'exercice de 2017;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle;
- l'augmentation des coûts des TI attribuable principalement aux investissements dans la stratégie numérique.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 97 millions de dollars, en hausse de 42 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2017. L'augmentation du bénéfice avant impôt sur le résultat enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- la comptabilisation de produits de 20 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») en vue de mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Ces services bancaires aux particuliers ont cessé de générer un résultat d'exploitation en avril 2018;
- certains profits non récurrents pour l'exercice à ce jour, y compris ceux découlant de la vente de créances sur cartes de crédit radiées au premier trimestre de 2018, et l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des commissions d'interchange découlant d'une diminution, dans l'ensemble du secteur, des taux d'interchange imposés aux émetteurs de cartes MasterCard^{MD} à la première moitié de l'exercice de 2017;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle;
- l'augmentation des coûts des TI attribuable principalement aux investissements dans la stratégie numérique;
- la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à la cessation des services offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Ces services bancaires aux particuliers ont cessé de générer un résultat d'exploitation en avril 2018.

Créances sur cartes de crédit Au 16 juin 2018, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 029 millions de dollars, en hausse de 121 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 17 juin 2017, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits, en partie contrebalancée par une augmentation des comptes de correction de valeur attribuable à l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Au 16 juin 2018, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 153 millions de dollars, en hausse de 105 millions de dollars comparativement au 17 juin 2017, en raison principalement de l'adoption de l'IFRS 9, dont il est question à la rubrique 10, « Normes comptables ».

Autres questions liées au secteur Services financiers

Réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée à la première moitié de l'exercice de 2018 (dont 3 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2018) et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

La Banque PC poursuivra l'exploitation du programme MasterCard *PC^{MD}* et les clients accumuleront des points *PC Optimum*. La Banque PC demeure engagée à offrir des produits de paiement à ses clients et continue d'améliorer ses services de cartes de crédit et son programme de fidélisation.

4.3 Secteur Propriétés de Choix

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Produits | 295 \$ | 209 \$ | 86 \$ | 41,1 % | 510 \$ | 412 \$ | 98 \$ | 23,8 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾ | 355 | 98 | 257 | 262,2 % | (94) | 311 | (405) | (130,2)% |
| Bénéfice net (perte nette) ⁱⁱ⁾ | (321) | 42 | (363) | (864,3)% | 306 | 66 | 240 | 363,6 % |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ⁱⁱⁱ⁾²⁾ | 156 | 108 | 48 | 44,4 % | 262 | 217 | 45 | 20,7 % |

- i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières tiennent compte d'un ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.
- ii) Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) est équivalent au bénéfice avant impôt sur le résultat.
- iii) Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés aux fins de gestion et ne tiennent pas compte de l'amortissement accéléré d'une prime sur la dette de 37 millions de dollars.

Produits Les produits se sont établis à 295 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 86 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017, et ils tiennent compte d'un montant de 193 millions de dollars (182 millions de dollars en 2017) provenant des locataires du secteur Vente au détail. Pour l'exercice à ce jour, les produits se sont établis à 510 millions de dollars, en hausse de 98 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017, et ils tiennent compte d'un montant de 376 millions de dollars (360 millions de dollars en 2017) provenant des locataires du secteur Vente au détail. L'augmentation des produits enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de ce qui suit :

- les produits de 70 millions de dollars tirés des immeubles de placement obtenus dans le cadre de l'acquisition de CREIT;
- les produits tirés d'autres immeubles acquis en 2017 et en 2018;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants;
- les produits supplémentaires tirés de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 355 millions de dollars, en hausse de 257 millions de dollars comparativement à celles inscrites au deuxième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite de 191 millions de dollars;
- une charge non récurrente au titre de l'amortissement accéléré de l'escompte sur la dette lié à la conversion de parts de catégorie C de société en commandite;
- l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang dans le cadre de l'acquisition de CREIT;
- les charges d'intérêts sur la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT;
- la hausse des charges d'intérêts attribuable à l'augmentation des distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite.

Pour l'exercice à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au deuxième trimestre de 2018 ont représenté un produit de 94 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 405 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2017, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite de 482 millions de dollars;

facteur en partie contrebalancé par :

- une charge non récurrente au titre de l'amortissement accéléré de l'escompte sur la dette lié à la conversion de parts de catégorie C de société en commandite;
- l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang dans le cadre de l'acquisition de CREIT et la prime liée au remboursement anticipé de la débenture non garantie de premier rang de série A;
- les charges d'intérêts sur la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT;
- la hausse des charges d'intérêts attribuable à l'augmentation des distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite.

Bénéfice net (perte nette) Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette a représenté une perte de 321 millions de dollars, ce qui représente un recul de 363 millions de dollars comparativement au deuxième trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les coûts d'acquisition et les autres coûts liés à l'acquisition de CREIT de 108 millions de dollars;
- la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 61 millions de dollars;
- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré des immeubles acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net d'immeubles existants;
- les résultats d'exploitation supplémentaires nets tirés des acquisitions et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice net s'est établi à 306 millions de dollars, en hausse de 240 millions de dollars comparativement à la période correspondante de 2017. L'augmentation du bénéfice net enregistrée pour l'exercice à ce jour découle essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré des immeubles acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net d'immeubles existants;
- les résultats d'exploitation supplémentaires nets tirés des acquisitions et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation défavorable de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 121 millions de dollars;
- les coûts d'acquisition et autres coûts de 120 millions de dollars liés à l'acquisition de CREIT.

Fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ se sont établis à 156 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 48 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017, en raison essentiellement de l'acquisition de CREIT. L'augmentation reflète le revenu d'exploitation d'immeubles supplémentaire qui a découlé du portefeuille acquis, en partie contrebalancé par l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang dans le cadre de l'acquisition et la hausse des distributions déclarées sur les parts de catégorie B de société en commandite attribuable aux parts supplémentaires émises à titre de contrepartie partielle aux fins de l'acquisition de CREIT.

Pour l'exercice à ce jour, les fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ se sont établis à 262 millions de dollars, en hausse de 45 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017, en raison essentiellement de l'acquisition de CREIT. L'augmentation reflète le revenu d'exploitation d'immeubles supplémentaire qui a découlé du portefeuille acquis, en partie contrebalancé par l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouvelles débetures non garanties de premier rang dans le cadre de l'acquisition et la hausse des distributions déclarées sur les parts de catégorie B de société en commandite attribuable aux parts supplémentaires émises à titre de contrepartie partielle aux fins de l'acquisition de CREIT.

Autres questions liées à Propriétés de Choix

Acquisition d'immeubles de placement Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a acquis un immeuble de placement auprès de vendeurs tiers pour un prix d'achat global de 2 millions de dollars, dont la totalité a été réglée en trésorerie.

Acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust par Propriétés de Choix Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 parts de fiducie.

En prévision de l'acquisition, Propriétés de Choix a obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1 500 millions de dollars. En parallèle avec la clôture de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a remboursé et annulé ses facilités de crédit existantes avant l'acquisition ainsi que celles acquises de CREIT.

De plus, en parallèle avec la conclusion de l'acquisition, la société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a converti la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix a émis 70 881 226 parts de catégorie B de société en commandite en faveur de la société au moment de la conversion, et l'insuffisance d'environ 99 millions de dollars a été payée en trésorerie. Dans le cadre de cette conversion, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat sur les gains en capital de 8 millions de dollars dans le surplus d'apport.

La partie en trésorerie de l'acquisition ainsi que les autres transactions liées à CREIT ont été financées comme suit :

- un produit de 1 300 millions de dollars tiré de l'émission de débentures non garanties de premier rang de séries K et L;
- un montant de 800 millions de dollars a été obtenu au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, dont une tranche de 175 millions de dollars est exigible dans quatre ans et une tranche de 625 millions de dollars est exigible dans cinq ans.

Le calcul provisoire du prix d'achat est fondé sur les meilleures estimations de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois le calcul définitif établi. La répartition provisoire du prix d'achat à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

| Actifs nets acquis : | |
|---|-----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 28 \$ |
| Créances et autres actifs | 45 |
| Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir | 204 |
| Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 683 |
| Immeubles de placement | 4 730 |
| Immobilisations incorporelles | 30 |
| Goodwill | 355 |
| Fournisseurs et autres passifs | (171) |
| Dette à long terme | (1 841) |
| Passifs d'impôt différé | (355) |
| Total des actifs nets acquis | 3 708 \$ |

Propriétés de Choix a un an pour établir de manière définitive la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Rapport de gestion

Le goodwill est généré lors de la consolidation de Propriétés de Choix et est attribuable à l'impôt différé comptabilisé au titre des différences temporaires représentant l'écart entre la juste valeur des immeubles de placement acquis et leur valeur fiscale respective pour la participation véritable de la société dans Propriétés de Choix. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales. La direction a provisoirement attribué le goodwill au secteur Vente au détail.

Le tableau qui suit présente les répercussions de l'acquisition de CREIT sur le secteur Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) |
|---|-----------------------|
| Produits | 70 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) | 25 |

Pour l'exercice à ce jour, sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net du secteur Propriétés de Choix pour la première moitié de l'exercice de 2018 se serait élevée à environ 210 millions de dollars et 75 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 31 décembre 2017.

Le tableau qui suit présente les répercussions de l'acquisition de CREIT sur les résultats consolidés de la société au deuxième trimestre de 2018 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) |
|---|-----------------------|
| Produits | 69 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 48 |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 48 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | — |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars) | — |

Pour l'exercice à ce jour sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net de la société pour la première moitié de 2018 se serait élevée à environ 207 millions de dollars et 10 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 31 décembre 2017.

5. Situation de trésorerie et sources de financement

5.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

| <small>Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017</small> <small>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)</small> | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 260 \$ | 1 038 \$ | 222 \$ | 21,4 % | 1 798 \$ | 1 314 \$ | 484 \$ | 36,8 % |
| Entrées (sorties) nettes liées aux : | | | | | | | | |
| Activités d'exploitation | 591 | 872 | (281) | (32,2) % | 1 025 | 1 251 | (226) | (18,1) % |
| Activités d'investissement | (514) | (318) | (196) | (61,6) % | (1 964) | (569) | (1 395) | (245,2) % |
| Activités de financement | (148) | (316) | 168 | 53,2 % | 332 | (720) | 1 052 | 146,1 % |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (2) | — | (2) | — % | (4) | — | (4) | — % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 187 \$ | 1 276 \$ | (89) \$ | (7,0) % | 1 187 \$ | 1 276 \$ | (89) \$ | (7,0) % |

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 591 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 281 millions de dollars comparativement à celles inscrites au deuxième trimestre de 2017. Cette baisse est essentiellement attribuable à la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, à la baisse des soldes de provisions, à la diminution du bénéfice en trésorerie et à l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 025 millions de dollars, en baisse de 226 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2017. Cette baisse est essentiellement attribuable à la variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, à la baisse des soldes de provisions et à la diminution du bénéfice en trésorerie, en partie contrebalancées par une baisse de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 514 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en hausse de 196 millions de dollars comparativement à celles inscrites au deuxième trimestre de 2017. Pour l'exercice à ce jour, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 964 millions de dollars, en hausse de 1 395 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2017. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement enregistrée pour le trimestre et l'exercice à ce jour est principalement attribuable à l'acquisition de CREIT.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

| Au 16 juin 2018 et au 17 juin 2017 et pour les périodes closes à ces dates | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) | Variation (en %) |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens) | 468 \$ | 408 \$ | 14,7 % |
| Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés) | 35,6 | 35,8 | (0,6) % |
| Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés) | 16,2 | 16,1 | 0,6 % |
| Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés) | 18,4 | 18,2 | 1,1 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 70,2 | 70,1 | 0,1 % |
| Nombre de magasins détenus par la société | 551 | 565 | (2,5) % |
| Nombre de magasins franchisés | 532 | 530 | 0,4 % |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 335 | 1 330 | 0,4 % |
| Nombre total de magasins | 2 418 | 2 425 | (0,3) % |
| Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage) | 72 % | 72 % | |
| Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage) | 49 % | 47 % | |
| Biens immobiliers détenus par les pharmaciens propriétaires (en pourcentage) | 1 % | 1 % | |
| Superficie moyenne (en pieds carrés) | | | |
| Magasins détenus par la société | 64 600 | 63 400 | 1,9 % |
| Magasins franchisés | 30 500 | 30 400 | 0,3 % |
| Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 13 800 | 13 700 | 0,7 % |

Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 148 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 168 millions de dollars comparativement au montant inscrit au deuxième trimestre de 2017. Le recul des sorties nettes liées aux activités de financement enregistré au deuxième trimestre a découlé de l'augmentation des émissions nettes de titres de créance à long terme réalisées en majeure partie dans le cadre de l'acquisition de CREIT, en partie contrebalancée par la diminution de la dette bancaire et l'augmentation du nombre d'actions ordinaires rachetées.

Pour l'exercice à ce jour, les activités de financement se sont soldées par des entrées nettes de 332 millions de dollars, en hausse de 1 052 millions de dollars comparativement au montant inscrit pour la période correspondante de 2017. La hausse des entrées nettes liées aux activités de financement enregistrée entre ces périodes s'explique par l'augmentation des émissions nettes de titres de créance à long terme réalisées en majeure partie dans le cadre de l'acquisition de CREIT, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'actions ordinaires rachetées et par le moment du versement des dividendes.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 5.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) | Variation (en \$) | Variation (en %) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 591 \$ | 872 \$ | (281) \$ | (32,2)% | 1 025 \$ | 1 251 \$ | (226) \$ | (18,1)% |
| Moins : | | | | | | | | |
| Dépenses d'investissement | 246 | 254 | (8) | (3,1)% | 468 | 408 | 60 | 14,7 % |
| Intérêts payés | 97 | 71 | 26 | 36,6 % | 252 | 219 | 33 | 15,1 % |
| Flux de trésorerie disponibles ²⁾ | 248 \$ | 547 \$ | (299) \$ | (54,7)% | 305 \$ | 624 \$ | (319) \$ | (51,1)% |

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 248 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, en baisse de 299 millions de dollars par rapport à ceux inscrits au deuxième trimestre de 2017. La baisse des flux de trésorerie disponibles²⁾ découle essentiellement de la diminution des entrées nettes liées aux activités d'exploitation dont il est question ci-dessus.

Pour l'exercice 2018 à ce jour, les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 305 millions de dollars, en baisse de 319 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2017, en raison principalement de la diminution des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, de l'augmentation des intérêts payés et de la hausse des dépenses d'investissement.

5.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de *Fiducie cartes de crédit Eagle* (« *Eagle* ») et de certificats de placement garanti (« CPG »).

Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés, essentiellement au moyen de l'émission de débetures non garanties et de titres de capitaux propres.

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | | | | Au 17 juin 2017 | | | | Au 30 décembre 2017 | | | |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|-----------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------|------------------------|---------------------|---------------------|-----------|
| | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Total | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Total | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Total |
| Dettes bancaires | 248 \$ | — \$ | — \$ | 248 \$ | 284 \$ | — \$ | 36 \$ | 320 \$ | 110 \$ | — \$ | — \$ | 110 \$ |
| Dettes à court terme ⁱ⁾ | — | 590 | — | 590 | — | 560 | — | 560 | — | 640 | — | 640 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 1 686 | 642 | 295 | 2 623 | 398 | 182 | 1 | 581 | 392 | 593 | 650 | 1 635 |
| Dettes à long terme ⁱⁱ⁾ | 3 972 | 1 208 | 6 823 | 12 003 | 5 640 | 1 391 | 3 307 | 10 338 | 5 622 | 1 159 | 2 761 | 9 542 |
| Certains autres passifs | 43 | — | — | 43 | 33 | — | — | 33 | 41 | — | — | 41 |
| Total de la dette | 5 949 \$ | 2 440 \$ | 7 118 \$ | 15 507 \$ | 6 355 \$ | 2 133 \$ | 3 344 \$ | 11 832 \$ | 6 165 \$ | 2 392 \$ | 3 411 \$ | 11 968 \$ |

i) Le secteur Services financiers a effectué un remboursement de 100 millions de dollars sur sa facilité relative au complexe Plaza entre le 16 juin 2018 et le 30 juin 2018.

ii) Le secteur Services financiers a émis 20 millions de dollars de CPG, déduction faite des remboursements, et le secteur Propriétés de Choix a effectué un remboursement de 38 millions de dollars sur sa facilité de crédit engagée conclue avec un consortium entre le 16 juin 2018 et le 30 juin 2018.

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail sur une base annuelle, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

| | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail sur une base annuelle | 1,6x | 1,7x | 1,6x |

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail au 16 juin 2018 a diminué par rapport à celui inscrit au 17 juin 2017, en raison essentiellement de la diminution de la dette du secteur Vente au détail. Ce ratio est demeuré inchangé comparativement à celui inscrit au 30 décembre 2017.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Secteur Propriétés de Choix Propriétés de Choix gère la structure de son capital de manière à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié. Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a conclu des débetures non garanties de premier rang d'un montant de 1,3 milliard de dollars au premier trimestre de 2018 et a obtenu un montant de 800 millions de dollars au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties au deuxième trimestre de 2018.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives au 16 juin 2018 et les ont respectées tout au long de la première moitié de l'exercice de 2018. La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables au 16 juin 2018 et les ont respectées tout au long de la première moitié de l'exercice de 2018.

Prospectus préalable de base simplifié Au premier trimestre de 2018, Propriétés de Choix a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle d'au plus 2 milliards de dollars de parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») et de titres de créances, ou toute combinaison des deux, sur 25 mois. Dans le cadre de ce prospectus, Propriétés de Choix a émis 650 millions de dollars de débetures non garanties de premier rang.

5.3 Composantes de la dette totale

Débetures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme émis ou pris en charge en 2018. Aucun billet à moyen terme n'a été émis au cours des périodes correspondantes de 2017.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | 16 juin 2018 | |
|--|----------------|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | | | (12 semaines) Montant en capital | (24 semaines) Montant en capital |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix | | | | |
| – Série I ⁱ⁾ | 3,01 % | 21 mars 2022 | — \$ | 300 \$ |
| – Série J ⁱ⁾ | 3,55 % | 10 janvier 2025 | — | 350 |
| – Série K ⁱⁱ⁾ | 3,56 % | 9 septembre 2024 | — | 550 |
| – Série L ⁱⁱ⁾ | 4,18 % | 8 mars 2028 | — | 750 |
| – Série A-C ⁱⁱⁱ⁾ | 3,68 % | 24 juillet 2018 | 125 | 125 |
| – Série B-C ⁱⁱⁱ⁾ | 4,32 % | 15 janvier 2021 | 100 | 100 |
| – Série C-C ⁱⁱⁱ⁾ | 2,56 % | 30 novembre 2019 | 100 | 100 |
| – Série D-C ⁱⁱⁱ⁾ | 2,95 % | 18 janvier 2023 | 125 | 125 |
| Total des débetures et des billets à moyen terme émis | | | 450 \$ | 2 400 \$ |

i) Les placements ont été effectués conformément au prospectus préalable de base simplifié de Propriétés de Choix déposé au premier trimestre de 2018.

ii) Au premier trimestre de 2018, le produit net tiré de l'émission des débetures de série K et de série L était entiercé dans le cadre du financement de l'acquisition de CREIT. Au deuxième trimestre de 2018, la société a conclu l'acquisition de CREIT et le produit a été libéré de l'entiercement.

iii) Prises en charge par la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme remboursés au cours des périodes closes aux dates indiquées :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|----------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | Montant en capital | Montant en capital | Montant en capital | Montant en capital |
| Billets de Corporation Shoppers Drug Mart | 2,36 % | 24 mai 2018 | 275 \$ | — \$ | 275 \$ | — \$ |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A | 3,55 % | 5 juillet 2018 ⁱ⁾ | — | — | 400 | — |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série 6 | 3,00 % | 20 avril 2017 ⁱⁱ⁾ | — | — | — | 200 |
| Total des débetures et des billets à moyen terme remboursés | | | 275 \$ | — \$ | 675 \$ | 200 \$ |

i) Les débetures non garanties de série A de Propriétés de Choix ont été rachetées le 12 février 2018.

ii) Les débetures non garanties de série 6 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 23 janvier 2017.

Facilités de crédit à terme non garanties Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a obtenu un montant de 800 millions de dollars au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, soit un emprunt à terme de 4 ans de 175 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2022 et un emprunt à terme non garanti de 5 ans de 625 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2023. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Les taux s'appliquant à ces emprunts sont conditionnels au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 16 juin 2018, au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017 se présentaient comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Date d'échéance | Au 16 juin 2018 | | Au 17 juin 2017 | | Au 30 décembre 2017 | |
|--|------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | | Crédit disponible | Prélevé | Crédit disponible | Prélevé | Crédit disponible | Prélevé |
| Facilité de crédit engagée de Loblaw | 10 juin 2021 | 1 000 \$ | — \$ | 1 000 \$ | — \$ | 1 000 \$ | — \$ |
| Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix | 21 décembre 2018 | — | — | 250 | 250 | 250 | 250 |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium | 5 juillet 2022 | — | — | 500 | 214 | 500 | 311 |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium | 4 mai 2023 | 1 500 | 182 | — | — | — | — |
| Total des lignes de crédit engagées | | 2 500 \$ | 182 \$ | 1 750 \$ | 464 \$ | 1 750 \$ | 561 \$ |

Au cours de la première moitié de l'exercice de 2018, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée de 250 millions de dollars et la facilité de crédit engagée conclue avec un consortium de 500 millions de dollars.

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu avec un consortium une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1 500 millions de dollars qui arrive à échéance le 4 mai 2023. La facilité de crédit porte intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Le taux s'appliquant à cette facilité de crédit est conditionnel au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|
| Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes : | | | |
| Créances titrisées auprès d' <i>Eagle</i> | 900 \$ | 650 \$ | 900 \$ |
| Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes | 590 | 560 | 640 |
| Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes | 1 490 \$ | 1 210 \$ | 1 540 \$ |

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars qui arrivent à échéance le 17 juillet 2023 et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 %. En lien avec cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars ont été réglés après la clôture du trimestre, ce qui a entraîné une perte liée à la juste valeur de 1 million de dollars et un taux d'intérêt effectif net de 3,15 % sur les billets d'*Eagle* émis.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 16 juin 2018 et s'y est conformée tout au long de la première moitié de l'exercice de 2018.

Fiducies de financement indépendantes Au 16 juin 2018, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 549 millions de dollars (555 millions de dollars au 17 juin 2017 et 551 millions de dollars au 30 décembre 2017) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 16 juin 2018, la société avait accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2017) du capital des prêts en cours.

5.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ sur une base annuelle et montant ajusté du rendement du capital²⁾ sur une base annuelle

| | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 ⁴⁾ | Au 30 décembre 2017 ⁴⁾ |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾ sur une base annuelle | 14,2 % | 13,6 % | 14,0 % |
| Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ sur une base annuelle | 9,1 % | 9,3 % | 9,7 % |

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ sur une base annuelle et le montant ajusté du rendement du capital²⁾ sur une base annuelle au 16 juin 2018 ont augmenté comparativement aux montants inscrits au 17 juin 2017, en raison essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et des actions ordinaires rachetées.

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ sur une base annuelle au 16 juin 2018 a augmenté comparativement au montant inscrit au 30 décembre 2017, en raison essentiellement des actions ordinaires rachetées. Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ sur une base annuelle au 16 juin 2018 a diminué par rapport au montant inscrit au 30 décembre 2017, en raison principalement de l'augmentation de la dette à long terme attribuable à l'acquisition de CREIT et de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ce qui a été en partie contrebalancé par les actions ordinaires rachetées.

5.5 Notation

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

| Notation (normes canadiennes) | Dominion Bond Rating Service | | Standard & Poor's | |
|--|------------------------------|----------|-------------------|-------------|
| | Notation | Tendance | Notation | Perspective |
| Notation de l'émetteur | BBB | Stable | BBB | Stable |
| Billets à moyen terme | BBB | Stable | BBB | s. o. |
| Autres billets et débentures | BBB | Stable | BBB | s. o. |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | Pfd-3 | Stable | P-3 (élevé) | s. o. |

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, Standard & Poor's a confirmé les notations et les perspectives attribuées à la société qui sont indiquées ci-dessus.

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de Propriétés de Choix :

| Notation (normes canadiennes) | Dominion Bond Rating Service | | Standard & Poor's | |
|--|------------------------------|----------|-------------------|-------------|
| | Notation | Tendance | Notation | Perspective |
| Notation de l'émetteur | BBB | Stable | BBB | Stable |
| Débentures non garanties de premier rang | BBB | Stable | BBB | s. o. |

5.6 Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 16 juin 2018 (12 semaines) | | 17 juin 2017 (12 semaines) | | 16 juin 2018 (24 semaines) | | 17 juin 2017 (24 semaines) | |
|--|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire |
| Émises et en circulation à l'ouverture de la période | 379 047 936 | 7 344 \$ | 398 351 252 | 7 671 \$ | 386 293 941 | 7 460 \$ | 400 829 870 | 7 713 \$ |
| Émises en vue du règlement d'options sur actions | 93 896 | 5 | 277 055 | 14 | 954 918 | 46 | 501 930 | 24 |
| Rachetées et annulées | (4 559 682) | (89) | (3 379 400) | (66) | (12 666 709) | (246) | (6 082 893) | (118) |
| Émises et en circulation à la clôture de la période | 374 582 150 | 7 260 \$ | 395 248 907 | 7 619 \$ | 374 582 150 | 7 260 \$ | 395 248 907 | 7 619 \$ |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période | (315 685) | (6) \$ | (1 785 131) | (34) \$ | (780 938) | (15) \$ | (1 105 620) | (21) \$ |
| Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR | — | — | — | — | — | — | (686 000) | (13) |
| Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR | 43 908 | 1 | 926 325 | 18 | 509 161 | 10 | 932 814 | 18 |
| Actions détenues en fiducie à la clôture de la période | (271 777) | (5) \$ | (858 806) | (16) \$ | (271 777) | (5) \$ | (858 806) | (16) \$ |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période | 374 310 373 | 7 255 \$ | 394 390 101 | 7 603 \$ | 374 310 373 | 7 255 \$ | 394 390 101 | 7 603 \$ |
| Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie | 377 122 580 | | 396 370 522 | | 379 573 260 | | 397 912 758 | |

Dividendes Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

| | 18 juin 2018 ⁱ⁾ (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 18 juin 2018 ⁱ⁾ (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) : | | | | |
| Actions ordinaires | 0,295 \$ | 0,270 \$ | 0,565 \$ | 0,530 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 0,33125 \$ | 0,33125 \$ | 0,66250 \$ | 0,66250 \$ |

- i) Les dividendes de 0,295 \$ par action ordinaire déclarés pour le deuxième trimestre de 2018 étaient à payer le 1^{er} juillet 2018 et ont été payés ultérieurement le 3 juillet 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le deuxième trimestre de 2018 étaient à payer le 30 juin 2018 et ont été payés ultérieurement le 3 juillet 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dividendes déclarés : | | | | |
| Actions ordinaires | 110 \$ | 106 \$ | 213 \$ | 210 \$ |
| Actions privilégiées de deuxième rang, série B | 3 | 3 | 6 | 6 |
| Total des dividendes déclarés | 113 \$ | 109 \$ | 219 \$ | 216 \$ |

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, le conseil d'administration (le « Conseil ») a déclaré un dividende trimestriel de 0,295 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$, à payer le 30 septembre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) | 4 559 682 | 3 379 400 | 12 666 709 | 6 082 893 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 300 \$ | 260 \$ | 844 \$ | 452 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués | 211 | 194 | 598 | 334 |
| Diminution du capital social ordinaire | 89 | 66 | 246 | 118 |
| Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) | — | — | — | 686 000 |
| Contrepartie en trésorerie payée | — \$ | — \$ | — \$ | 48 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués | — | — | — | 35 |
| Diminution du capital social ordinaire | — | — | — | 13 |

Au cours du premier trimestre de 2018, la société a mis sur pied et mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

Au deuxième trimestre de 2018, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 952 573 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 16 juin 2018, la société avait racheté 4 559 682 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités antérieures en vigueur.

5.7 Arrangements hors bilan

La société a recours à des arrangements hors bilan, notamment des lettres de crédit, des garanties et des garanties sous forme de trésorerie, dans le cadre de certaines obligations. Aucun changement important n'a été apporté aux arrangements hors bilan de la société au deuxième trimestre de 2018. Voir la rubrique 7.7, « Arrangements hors bilan », du Rapport annuel 2017 de la société pour une analyse des principaux arrangements hors bilan de la société.

6. Instruments financiers dérivés

Contrats à terme sur obligations Au deuxième trimestre de 2018, la Banque PC détenait des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 328 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Ces contrats répondaient aux critères de comptabilité de couverture à titre de couvertures de flux de trésorerie. Par conséquent, au deuxième trimestre de 2018, la Banque PC a comptabilisé, dans les autres éléments du résultat global, un profit latent lié à la juste valeur négligeable (néant en 2017) après impôt en lien avec ces contrats.

Swaps de taux d'intérêt Au deuxième trimestre de 2018, dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a repris des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 322 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt liées à un montant équivalent d'emprunts hypothécaires à taux variable. Ces contrats sont admissibles à la comptabilité de couverture à titre de couvertures de flux de trésorerie. Au cours du deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a inscrit dans les autres éléments du résultat global une perte latente liée à la juste valeur négligeable (néant en 2017), après impôt, relativement à ces contrats.

La société a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Pour plus de précisions sur l'incidence qu'ont eue ces instruments en 2018, voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion.

7. Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2018, 2017 et 2016 comptent 52 semaines. Le prochain exercice de 53 semaines sera l'exercice 2020. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres :

| | Deuxième trimestre | | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | | Troisième trimestre | |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2016 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (16 semaines) | 2016 (16 semaines) |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Produits | 10 923 \$ | 11 080 \$ | 10 367 \$ | 10 404 \$ | 11 023 \$ | 11 130 \$ | 14 192 \$ | 14 143 \$ |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 50 | 359 | 377 | 232 | 31 | 201 | 883 | 419 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 421 | 446 | 361 | 366 | 436 | 393 | 549 | 512 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | |
| De base (en dollars) | 0,13 \$ | 0,91 \$ | 0,99 \$ | 0,58 \$ | 0,08 \$ | 0,50 \$ | 2,25 \$ | 1,04 \$ |
| Dilué (en dollars) | 0,13 \$ | 0,90 \$ | 0,98 \$ | 0,58 \$ | 0,08 \$ | 0,50 \$ | 2,24 \$ | 1,03 \$ |
| Montant ajusté dilué du bénéfice net par action ordinaire (en dollars) ²⁾ | 1,11 \$ | 1,11 \$ | 0,94 \$ | 0,91 \$ | 1,12 \$ | 0,97 \$ | 1,39 \$ | 1,26 \$ |
| Inflation (déflation) nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC) | 0,1 % | (1,4) % | 1,2 % | (3,9) % | 1,0 % | (2,3) % | 0,3 % | 0,2 % |
| Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 0,8 % | 1,2 % | 1,9 % | (1,2) % | 0,5 % | 1,1 % | 1,4 % | 0,8 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 1,7 % | 3,7 % | 3,7 % | 0,9 % | 3,6 % | 3,4 % | 3,3 % | 2,8 % |

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les fluctuations du prix de vente de l'essence des postes d'essence de la société;
- l'acquisition de CREIT réalisée par Propriétés de Choix au deuxième trimestre de 2018;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- la consolidation des franchises;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,6 million de pieds carrés pour atteindre 70,2 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017;
- les synergies nettes liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence;
 - le programme *PC Optimum*;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*;
 - l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - les coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes;
 - la réévaluation des soldes d'impôt différé;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

8. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au deuxième trimestre de 2018 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, à l'exception de ce qui suit :

Comme le permettent les dispositions du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a limité le champ d'application de sa conception des contrôles et des procédures de communication de l'information de la société ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vue d'exclure les contrôles, les politiques et les procédures de CREIT. Propriétés de Choix a acquis les actifs et repris les passifs de CREIT et de ses filiales le 4 mai 2018.

L'apport de CREIT aux états financiers consolidés de la société pour le trimestre clos le 17 juin 2018 a représenté environ 0,6 % des produits, environ 8,6 % du résultat d'exploitation consolidé, compte non tenu de l'incidence au cours du trimestre des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis, et 95 % des immeubles de placements. CREIT a eu un effet négligeable sur le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société au cours du deuxième trimestre de 2018.

La limitation du champ d'application est fondée essentiellement sur le temps que nécessite l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de CREIT d'une manière conforme aux autres activités de la société. L'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de CREIT devrait être terminée d'ici au premier trimestre de 2019.

Pour plus de précisions sur l'acquisition de CREIT, voir la rubrique 4.3, « Secteur Propriétés de Choix », sous « Autres questions liées à Propriétés de Choix », et la note 3, « Acquisitions d'entreprises », afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour le deuxième trimestre de 2018.

9. Risques d'entreprise et gestion des risques

Une liste complète détaillée des risques inhérents aux activités de la société est présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 30 décembre 2017 et dans le rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2017 de la société, qui sont intégrés par renvoi au présent rapport de gestion. Le Rapport annuel 2017 ainsi que la notice annuelle 2017 de la société peuvent être consultés au www.sedar.com. Ces risques et ces stratégies de gestion des risques demeurent inchangés, compte tenu de l'acquisition de CREIT.

10. Normes comptables

Normes comptables adoptées en 2018

Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les incidences de la mise en œuvre de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la société sont décrites ci-dessous.

IFRS 15 En 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (l'« IAS 18 »), l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société a adopté la norme le 31 décembre 2017 et a appliqué les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société a eu recours à la mesure de simplification, qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de produits tirés des secteurs Vente au détail, Services financiers ou Propriétés de Choix de la société, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés. L'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, les produits ont été attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points a été répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle a été attribuée aux biens et services vendus et comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie sera répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes et comptabilisé à titre de produits différés sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans les 12 mois suivant l'émission.

En outre, au quatrième trimestre de 2017, aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, la société a comptabilisé une charge de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre de la fidélisation découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme *PC Optimum*. Aux termes de l'IFRS 15, selon l'approche de la juste valeur relative, cette réévaluation du passif au titre de la fidélisation a diminué de 24 millions de dollars, ce qui a entraîné une charge avant impôt sur le résultat de 165 millions de dollars.

L'incidence de ces modifications sur les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2017 et au 30 décembre 2017 se présente comme suit :

| Bilans consolidés | | |
|------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Augmentation (diminution) | Au | |
| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} janvier 2017 | 30 décembre 2017 |
| Passif au titre de la fidélisation | (43) \$ | (64) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 12 | 11 |
| Passifs d'impôt différé | — | 7 |
| Résultats non distribués | 31 | 46 |

L'incidence de cette modification sur les périodes présentées à titre comparatif au 17 juin 2017 et pour les périodes de 12 semaines et de 24 semaines closes à cette date se présente comme suit :

| Bilans consolidés résumés | |
|------------------------------------|--------------|
| Augmentation (diminution) | Au |
| (en millions de dollars canadiens) | 17 juin 2017 |
| Passif au titre de la fidélisation | (47) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 13 |
| Résultats non distribués | 34 |

| État consolidé résumé des résultats | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Augmentation (diminution) | 17 juin 2017 | 17 juin 2017 |
| (en millions de dollars canadiens) | (12 semaines) | (24 semaines) |
| Produits | 1 \$ | 4 \$ |
| Impôt sur le résultat | — | 1 |

La mise en œuvre de l'IFRS 15 a eu une incidence négligeable sur le résultat par action des périodes comparatives.

L'incidence trimestrielle et annuelle de cette modification en 2017 se présente comme suit :

Sommaire de l'état trimestriel consolidé résumé des résultats

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | 25 mars 2017 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 7 octobre 2017 (16 semaines) | 30 décembre 2017 (12 semaines) | 30 décembre 2017 (52 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Produits | 3 \$ | 1 \$ | — \$ | (7) \$ | (3) \$ |
| Frais de vente et charges générales et administratives | — | — | — | (24) | (24) |
| Impôt sur le résultat | 1 | — | — | 5 | 6 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 2 | 1 | — | 12 | 15 |

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a adopté les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. La société a également appliqué les modifications connexes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux termes de l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Le tableau qui suit présente un sommaire des incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 n'a pas fait varier considérablement l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des créances sur cartes de crédit, comme il est indiqué ci-dessous.

| Actif/passif | Classement aux termes de l'IAS 39 | Classement aux termes de l'IFRS 9 |
|---|--|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | Coût amorti |
| Placements à court terme | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | Coût amorti |
| Créances | Prêts et créances | Coût amorti |
| Créances sur cartes de crédit | Prêts et créances | Coût amorti |
| Dépôts de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | Prêts et créances | Coût amorti |
| Certains autres actifs ⁱⁱ⁾ | Prêts et créances | Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains placements à long terme | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Dette bancaire | Autres passifs | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à court terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Passif lié aux parts de fiducie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Les prêts hypothécaires, les billets et les créances liées aux prêts sont inclus dans la catégorie « Certains autres actifs ». Ces actifs sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des « pertes de crédit attendues ». L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique à chaque date de clôture aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier. La société applique le modèle des pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation de ses actifs financiers chaque date de clôture. La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, comptabilise en fonction du modèle des pertes de crédit attendues les corrections de valeur pour pertes sur créances sur cartes de crédit, lesquelles sont évaluées au coût amorti. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes dans l'évaluation de leur dépréciation, comme il est décrit ci-dessous.

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La Banque PC est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Le modèle des pertes de crédit attendues a eu une incidence considérable sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. La société a révisé certaines données du modèle des pertes de crédit attendues depuis la mise en œuvre de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 et a appliqué de manière rétrospective l'incidence de ces révisions, sans que cela n'ait d'incidence sur le bénéfice du premier trimestre de 2018. Par suite de ces modifications, l'incidence cumulative du modèle des pertes de crédit attendues sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2017 |
|---|------------------------|
| Créances sur cartes de crédit | (98) \$ |
| Actifs d'impôt différé | 26 |
| Impôt sur le résultat à payer | 4 |
| Passifs d'impôt différé | (4) |
| Résultats non distribués | (72) |

La société a également appliqué le modèle des pertes de crédit attendues dans l'évaluation de la dépréciation de ses créances clients et autres actifs financiers. Elle a adopté la mesure de simplification aux fins de l'établissement des pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients en ayant recours à une matrice de calcul fondée sur l'historique de pertes de crédit pour estimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a également exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La matrice de calcul et le modèle des pertes de crédit attendues appliqués n'ont pas une incidence importante sur les créances clients et autres actifs financiers de la société.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société est tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Gestion des risques financiers », du Rapport annuel 2017 de la société et à la note 17, « Instruments financiers », du présent rapport trimestriel.

Modifications des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivantes reflètent certaines incidences de l'acquisition de CREIT sur la présentation et l'évaluation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société. À la clôture de l'acquisition, les principales méthodes comptables de CREIT ont été harmonisées à celles de la société.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires.

Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. La société a appliqué cette modification de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

La société a appliqué cette modification de méthode comptable de manière rétrospective au deuxième trimestre de 2018. Les répercussions sur les bilans consolidés de la société pour les périodes comparatives se présentent comme suit :

| Bilans consolidés | Au | Au | Au |
|------------------------------------|--------------|------------------|------------------------------|
| Augmentation (diminution) | 17 juin 2017 | 30 décembre 2017 | 1 ^{er} janvier 2017 |
| (en millions de dollars canadiens) | | | |
| Immeubles de placement | 41 \$ | 41 \$ | 41 \$ |
| Passifs d'impôt différé | 5 | 5 | 5 |
| Résultats non distribués | 36 | 36 | 36 |

La modification de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net des périodes comparatives.

Partenariats La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie Les parts temporairement inaccessibles transférées (les « PTIT ») correspondent au régime de parts temporairement inaccessibles acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT et elles sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. Les PTIT confèrent à certains salariés le droit de recevoir la valeur des PTIT attribuées sous forme de parts à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Les PTIT sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. Les PTIT peuvent faire l'objet d'une renonciation tant que le salarié n'est pas demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pendant une certaine période de temps préétablie. Selon la nature de l'attribution, les PTIT sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées.

La juste valeur de chaque PTIT non acquise est évaluée d'après la valeur de marché d'une part, diminuée d'un escompte visant à rendre compte de la restriction relative à l'acquisition des droits et à la période de détention touchant les PTIT, tout en prenant en considération les renonciations prévues.

Estimations comptables critiques et jugements

Les estimations comptables critiques et jugements qui suivent découlent du choix de la société d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût.

Immeubles de placement

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Des jugements sont posés afin de déterminer si certains coûts constituent des ajouts à la valeur comptable des immeubles de placement, en fonction du moment précis du quasi-achèvement de l'immeuble, et selon les coûts d'emprunt directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'immeuble en cours d'aménagement.

La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a également recours au jugement pour déterminer si les immeubles acquis doivent être considérés comme des acquisitions d'actifs ou des regroupements d'entreprises.

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

11. Perspectives³⁾

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de la société axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Les facteurs défavorables découlant de la hausse du salaire minimum et de la réforme du réseau de la santé influenceront négativement sur la performance financière de la société en 2018. La première moitié de l'exercice a été caractérisée par des coûts supplémentaires et par un marché du détail hautement concurrentiel. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice, la direction s'attend à ce que la pression sur les coûts s'accroisse, y compris du fait de la surtaxe nouvellement imposée sur certaines importations américaines. La direction continue de s'efforcer à surmonter ces obstacles additionnels.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, après normalisation pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence et de l'incidence de l'acquisition de CREIT, la société prévoit ce qui suit en 2018 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'un montant ajusté du bénéfice net essentiellement inchangé et la réalisation d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice par action grâce à notre régime de rachat d'actions;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

12. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle; le montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle; le montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (12 semaines) | | | | | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (12 semaines) | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés |
| Produits | 10 600 \$ | 242 \$ | 295 \$ | (214) \$ | 10 923 \$ | 10 871 \$ | 226 \$ | 209 \$ | (226) \$ | 11 080 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 7 473 | 26 | — | — | 7 499 | 7 820 | 22 | — | — | 7 842 |
| Marge brute | 3 127 \$ | 216 \$ | 295 \$ | (214) \$ | 3 424 \$ | 3 051 \$ | 204 \$ | 209 \$ | (226) \$ | 3 238 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Montant ajusté de la marge brute | 3 127 \$ | 216 \$ | 295 \$ | (214) \$ | 3 424 \$ | 3 051 \$ | 204 \$ | 209 \$ | (226) \$ | 3 238 \$ |

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (24 semaines) | | | | | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (24 semaines) | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés |
| Produits | 20 755 \$ | 472 \$ | 510 \$ | (447) \$ | 21 290 \$ | 21 079 \$ | 439 \$ | 412 \$ | (446) \$ | 21 484 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 14 668 | 48 | — | — | 14 716 | 15 142 | 40 | — | — | 15 182 |
| Marge brute | 6 087 \$ | 424 \$ | 510 \$ | (447) \$ | 6 574 \$ | 5 937 \$ | 399 \$ | 412 \$ | (446) \$ | 6 302 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | 19 | — | — | — | 19 | — | — | — | — | — |
| Montant ajusté de la marge brute | 6 106 \$ | 424 \$ | 510 \$ | (447) \$ | 6 593 \$ | 5 937 \$ | 399 \$ | 412 \$ | (446) \$ | 6 302 \$ |

Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une provision pour perte de valeur liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation à l'égard de ses stocks de médicaments génériques par suite de la réforme du réseau de la santé qui a été annoncée au premier trimestre de 2018 et qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (12 semaines) | | | | | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (12 semaines) | | | | |
|--|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|---|------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|
| | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | | | 53 \$ | | | | | 362 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas | | | | | 12 | | | | | 3 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | | | 370 | | | | | 127 |
| Impôt sur le résultat | | | | | 126 | | | | | 135 |
| Résultat d'exploitation | 568 \$ | 52 \$ | 34 \$ | (93) \$ | 561 \$ | 578 \$ | 40 \$ | 140 \$ | (131) \$ | 627 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 119 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 119 \$ | 121 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 121 \$ |
| Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes | — | — | 108 | — | 108 | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 1 | — | 9 | — | 10 | — | — | — | — | — |
| Achats de rentes et rachats de régimes de retraite | 1 | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — |
| Réduction progressive des activités des services bancaires des <i>Services financiers le Choix du Président</i> | — | (3) | — | — | (3) | — | — | — | — | — |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (5) | — | — | — | (5) | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | (6) | — | — | — | (6) | (1) | — | — | — | (1) |
| Programme de carte Loblaw | (11) | — | — | — | (11) | — | — | — | — | — |
| Éléments d'ajustement | 99 \$ | (3) \$ | 117 \$ | — \$ | 213 \$ | 120 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 120 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 667 \$ | 49 \$ | 151 \$ | (93) \$ | 774 \$ | 698 \$ | 40 \$ | 140 \$ | (131) \$ | 747 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 363 | 3 | — | 6 | 372 | 353 | 2 | — | 5 | 360 |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (119) | — | — | — | (119) | (121) | — | — | — | (121) |
| Montant ajusté du BAIIA | 911 \$ | 52 \$ | 151 \$ | (87) \$ | 1 027 \$ | 930 \$ | 42 \$ | 140 \$ | (126) \$ | 986 \$ |

Rapport de gestion

| | 2018 (24 semaines) | | | | | 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (24 semaines) | | | | |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations | Chiffres consolidés |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | | | | | 433 \$ | | | | | 597 \$ |
| Ajouter l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | 7 | | | | | 2 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | | | | | 383 | | | | | 288 |
| Impôt sur le résultat | | | | | 218 | | | | | 235 |
| Résultat d'exploitation | 967 \$ | 128 \$ | 212 \$ | (266) \$ | 1 041 \$ | 1 024 \$ | 82 \$ | 377 \$ | (361) \$ | 1 122 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 240 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 240 \$ | 242 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 242 \$ |
| Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes | — | — | 120 | — | 120 | — | — | — | — | — |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | 19 | — | — | — | 19 | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 1 | — | 9 | — | 10 | — | — | — | — | — |
| Programme de carte Loblaw | 8 | — | — | — | 8 | — | — | — | — | — |
| Achats de rentes et rachats de régimes de retraite | 1 | — | — | — | 1 | 7 | — | — | — | 7 |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (6) | — | — | — | (6) | — | — | — | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats | (11) | — | — | — | (11) | 5 | — | — | — | 5 |
| Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président | — | (20) | — | — | (20) | — | — | — | — | — |
| Éléments d'ajustement | 252 \$ | (20) \$ | 129 \$ | — \$ | 361 \$ | 254 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 254 \$ |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 1 219 \$ | 108 \$ | 341 \$ | (266) \$ | 1 402 \$ | 1 278 \$ | 82 \$ | 377 \$ | (361) \$ | 1 376 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 724 | 5 | — | 12 | 741 | 705 | 5 | — | 10 | 720 |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (240) | — | — | — | (240) | (242) | — | — | — | (242) |
| Montant ajusté du BAIIA | 1 703 \$ | 113 \$ | 341 \$ | (254) \$ | 1 903 \$ | 1 741 \$ | 87 \$ | 377 \$ | (351) \$ | 1 854 \$ |

Outre les éléments dont il est question ci-dessus à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 525 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes Au cours de la première moitié de l'exercice de 2018, la société a comptabilisé des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de CREIT.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu des paiements d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de coûts connexes, qui ont été comptabilisés entre le troisième trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de 2018.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Programme de carte Loblaw Au quatrième trimestre de 2017, la société et George Weston limitée ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur, compte tenu de laquelle la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw au quatrième trimestre de 2017. Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge additionnelle de 19 millions de dollars et, au deuxième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une reprise de 11 millions de dollars.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 370 \$ | 127 \$ | 383 \$ | 288 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie | (192) | 1 | (68) | (35) |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 178 \$ | 128 \$ | 315 \$ | 253 \$ |

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts qui sont détenues par des porteurs de parts autres que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif aux bilans consolidés résumés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne une augmentation (diminution) des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾ | 774 \$ | 747 \$ | 1 402 \$ | 1 376 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾ | 178 | 128 | 315 | 253 |
| Montant ajusté du bénéfice avant impôt | 596 \$ | 619 \$ | 1 087 \$ | 1 123 \$ |
| Impôt sur le résultat | 126 \$ | 135 \$ | 218 \$ | 235 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾ | 34 | 32 | 74 | 68 |
| Montant ajusté de l'impôt sur le résultat | 160 \$ | 167 \$ | 292 \$ | 303 \$ |
| Taux d'impôt effectif | 66,0 % | 27,0 % | 33,1 % | 28,2 % |
| Montant ajusté du taux d'impôt | 26,8 % | 27,0 % | 26,9 % | 27,0 % |

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 \$ | 362 \$ | 433 \$ | 597 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (6) | (6) |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 50 \$ | 359 \$ | 427 \$ | 591 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 \$ | 362 \$ | 433 \$ | 597 \$ |
| Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant) | 371 | 87 | 355 | 221 |
| Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 424 \$ | 449 \$ | 788 \$ | 818 \$ |
| Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social | (3) | (3) | (6) | (6) |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 421 \$ | 446 \$ | 782 \$ | 812 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 379,4 | 400,3 | 382,0 | 401,3 |

Rapport de gestion

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

| | 2018 (12 semaines) | | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | | 2018 (24 semaines) | | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire | Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | Bénéfice net dilué par action ordinaire |
| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens) | | | | | | | | |
| Montant présenté | 50 \$ | 0,13 \$ | 359 \$ | 0,90 \$ | 427 \$ | 1,12 \$ | 591 \$ | 1,47 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | 87 \$ | 0,23 \$ | 88 \$ | 0,21 \$ | 176 \$ | 0,45 \$ | 177 \$ | 0,44 \$ |
| Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes | 100 | 0,26 | — | — | 109 | 0,29 | — | — |
| Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ⁱ⁾ | 192 | 0,51 | (1) | — | 68 | 0,18 | 35 | 0,09 |
| Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks | — | — | — | — | 14 | 0,04 | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 8 | 0,02 | — | — | 8 | 0,02 | — | — |
| Programme de carte Loblaw | (8) | (0,02) | — | — | 6 | 0,02 | — | — |
| Achats de rentes et rachats de régimes de retraite | 1 | — | — | — | 1 | — | 5 | 0,01 |
| Charges de restructuration et autres charges connexes | (3) | (0,01) | — | — | (4) | (0,01) | — | — |
| Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change | (4) | (0,01) | — | — | (8) | (0,02) | 4 | 0,01 |
| Réduction progressive des activités des services bancaires des <i>Services financiers le Choix du Président</i> | (2) | — | — | — | (15) | (0,04) | — | — |
| Éléments d'ajustement | 371 \$ | 0,98 \$ | 87 \$ | 0,21 \$ | 355 \$ | 0,93 \$ | 221 \$ | 0,55 \$ |
| Montant ajusté | 421 \$ | 1,11 \$ | 446 \$ | 1,11 \$ | 782 \$ | 2,05 \$ | 812 \$ | 2,02 \$ |

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie pour les périodes closes aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (12 semaines) | 2017 ⁴⁾ (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 ⁴⁾ (24 semaines) |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 591 \$ | 872 \$ | 1 025 \$ | 1 251 \$ |
| Moins : | | | | |
| Dépenses d'investissement | 246 | 254 | 468 | 408 |
| Intérêts payés | 97 | 71 | 252 | 219 |
| Flux de trésorerie disponibles | 248 \$ | 547 \$ | 305 \$ | 624 \$ |

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle, montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle et montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société.
- **Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes closes aux dates indiquées. Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net (ou la perte nette) qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de la performance de la Fiducie.

| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | 2018 (12 semaines) | 2017 (12 semaines) | 2018 (24 semaines) | 2017 (24 semaines) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Bénéfice net (perte nette) | (321) \$ | 42 \$ | 306 \$ | 66 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants : | | | | |
| Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite | 191 | — | (364) | 118 |
| Acquisition de CREIT et autres coûts connexes | 108 | — | 120 | — |
| Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement | 69 | 8 | 36 | (85) |
| Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite | 68 | 58 | 127 | 115 |
| Amortissement accéléré de la prime sur la dette | 37 | — | 37 | — |
| Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts | 1 | — | (4) | 1 |
| Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | 1 | — | 1 | 1 |
| Intérêts inscrits à l'actif au titre de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | 1 | — | 1 | — |
| Charges internes au titre de la location | 1 | — | 2 | 1 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation | 156 \$ | 108 \$ | 262 \$ | 217 \$ |

13. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 24 juillet 2018
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2017 de la société, à la page 142.
 - 2) Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
 - 4) Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le deuxième trimestre de 2018 de la société.
 - 5) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-

Résultats financiers

| | |
|--|-----------|
| États consolidés résumés des résultats | 52 |
| États consolidés résumés du résultat global | 53 |
| États consolidés résumés des variations des capitaux propres | 54 |
| Bilans consolidés résumés | 55 |
| Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie | 56 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités | 57 |
| Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière | 57 |
| Note 2. Principales méthodes comptables et estimations comptables critiques et jugements | 57 |
| Note 3. Acquisitions d'entreprises | 64 |
| Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 66 |
| Note 5. Impôt sur le résultat | 66 |
| Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire | 67 |
| Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 67 |
| Note 8. Créances sur cartes de crédit | 68 |
| Note 9. Stocks | 68 |
| Note 10. Actifs détenus en vue de la vente | 68 |
| Note 11. Autres actifs | 69 |
| Note 12. Dette à long terme | 69 |
| Note 13. Autres passifs | 73 |
| Note 14. Capital social | 73 |
| Note 15. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | 75 |
| Note 16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme | 77 |
| Note 17. Instruments financiers | 78 |
| Note 18. Passifs éventuels | 81 |
| Note 19. Informations sectorielles | 83 |
| Sommaire financier | 87 |

États consolidés résumés des résultats

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (24 semaines) |
|--|-------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Produits | 10 923 \$ | 11 080 \$ | 21 290 \$ | 21 484 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 7 499 | 7 842 | 14 716 | 15 182 |
| Frais de vente et charges générales et administratives | 2 863 | 2 611 | 5 533 | 5 180 |
| Résultat d'exploitation | 561 \$ | 627 \$ | 1 041 \$ | 1 122 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4) | 370 | 127 | 383 | 288 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 191 \$ | 500 \$ | 658 \$ | 834 \$ |
| Impôt sur le résultat (note 5) | 126 | 135 | 218 | 235 |
| Bénéfice net | 65 \$ | 365 \$ | 440 \$ | 599 \$ |
| Attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires de la société | 53 \$ | 362 \$ | 433 \$ | 597 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 12 | 3 | 7 | 2 |
| Bénéfice net | 65 \$ | 365 \$ | 440 \$ | 599 \$ |
| Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6) | | | | |
| De base | 0,13 \$ | 0,91 \$ | 1,12 \$ | 1,49 \$ |
| Dilué | 0,13 \$ | 0,90 \$ | 1,12 \$ | 1,47 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 6) | | | | |
| De base | 377,1 | 396,4 | 379,6 | 397,9 |
| Dilué | 379,4 | 400,3 | 382,0 | 401,3 |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (24 semaines) |
|--|---|---|---|---|
| Bénéfice net | 65 \$ | 365 \$ | 440 \$ | 599 \$ |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | | | | |
| Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement : | | | | |
| Profit de change | 1 \$ | 1 \$ | — \$ | 1 \$ |
| Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie (note 17) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net : | | | | |
| Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 16) | 31 | (20) | 14 | (43) |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt | | | | |
| | 33 \$ | (18) \$ | 15 \$ | (41) \$ |
| Résultat global total | 98 \$ | 347 \$ | 455 \$ | 558 \$ |
| Attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires de la société | 86 \$ | 344 \$ | 448 \$ | 556 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 12 | 3 | 7 | 2 |
| Résultat global total | 98 \$ | 347 \$ | 455 \$ | 558 \$ |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Cumul des autres éléments du résultat global | Participation ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------|
| Solde au 30 décembre 2017ⁱ⁾ | 7 445 \$ | 221 \$ | 7 666 \$ | 5 280 \$ | 110 \$ | 36 \$ | 2 \$ | 38 \$ | 40 \$ | 13 134 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 ⁱⁱ⁾ | — | — | — | (72) | — | — | — | — | — | (72) |
| Solde retraité au 31 décembre 2017 | 7 445 \$ | 221 \$ | 7 666 \$ | 5 208 \$ | 110 \$ | 36 \$ | 2 \$ | 38 \$ | 40 \$ | 13 062 \$ |
| Bénéfice net | — | — | — | 433 | — | — | — | — | 7 | 440 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | 14 | — | — | 1 | 1 | — | 15 |
| Résultat global total | — \$ | — \$ | — \$ | 447 \$ | — \$ | — \$ | 1 \$ | 1 \$ | 7 \$ | 455 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 14) | (246) | — | (246) | (598) | — | — | — | — | — | (844) |
| Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 14 et 15) | 46 | — | 46 | — | (14) | — | — | — | — | 32 |
| Actions détenues en fiducie et libérées (notes 14 et 15) | 10 | — | 10 | 21 | — | — | — | — | — | 31 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,565 \$ (note 14) | — | — | — | (213) | — | — | — | — | — | (213) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,66250 \$ (note 14) | — | — | — | (6) | — | — | — | — | — | (6) |
| Incidence fiscale liée à la conversion des parts de catégorie C de SEC ⁱⁱⁱ⁾ (note 3) | — | — | — | — | (8) | — | — | — | — | (8) |
| Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | — | — | — | — | — | — | — | — | (7) | (7) |
| | (190) \$ | — \$ | (190) \$ | (349) \$ | (22) \$ | — \$ | 1 \$ | 1 \$ | — \$ | (560) \$ |
| Solde au 16 juin 2018 | 7 255 \$ | 221 \$ | 7 476 \$ | 4 859 \$ | 88 \$ | 36 \$ | 3 \$ | 39 \$ | 40 \$ | 12 502 \$ |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité) | Capital social ordinaire | Capital social privilégié | Capital social total | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Écart de conversion | Couvertures de flux de trésorerie | Cumul des autres éléments du résultat global | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|---------------------|-----------------------------------|--|---|----------------------------|
| Solde au 31 décembre 2016ⁱ⁾ | 7 692 \$ | 221 \$ | 7 913 \$ | 4 980 \$ | 112 \$ | 33 \$ | — \$ | 33 \$ | 26 \$ | 13 064 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 ⁱⁱ⁾ | — | — | — | 31 | — | — | — | — | — | 31 |
| Solde retraité au 1^{er} janvier 2017 | 7 692 \$ | 221 \$ | 7 913 \$ | 5 011 \$ | 112 \$ | 33 \$ | — \$ | 33 \$ | 26 \$ | 13 095 \$ |
| Bénéfice net ⁱ⁾ | — | — | — | 597 | — | — | — | — | 2 | 599 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | (43) | — | 1 | 1 | 2 | — | (41) |
| Résultat global total | — \$ | — \$ | — \$ | 554 \$ | — \$ | 1 \$ | 1 \$ | 2 \$ | 2 \$ | 558 \$ |
| Actions ordinaires rachetées et annulées (note 14) | (118) | — | (118) | (334) | — | — | — | — | — | (452) |
| Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 14 et 15) | 24 | — | 24 | — | (21) | — | — | — | — | 3 |
| Actions rachetées et détenues en fiducie (note 14) | (13) | — | (13) | (35) | — | — | — | — | — | (48) |
| Actions détenues en fiducie et libérées (notes 14 et 15) | 18 | — | 18 | 25 | — | — | — | — | — | 43 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,53 \$ (note 14) | — | — | — | (210) | — | — | — | — | — | (210) |
| Dividendes déclarés par action privilégiée – 0,66250 \$ (note 14) | — | — | — | (6) | — | — | — | — | — | (6) |
| Distribution nette aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net | — | — | — | — | — | — | — | — | (5) | (5) |
| | (89) \$ | — \$ | (89) \$ | (6) \$ | (21) \$ | 1 \$ | 1 \$ | 2 \$ | (3) \$ | (117) \$ |
| Solde au 17 juin 2017 | 7 603 \$ | 221 \$ | 7 824 \$ | 5 005 \$ | 91 \$ | 34 \$ | 1 \$ | 35 \$ | 23 \$ | 12 978 \$ |

i) Certains ajustements ont été apportés au solde d'ouverture des résultats non distribués afin de rendre compte de la mise en œuvre de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 ainsi que d'un changement de méthode comptable (voir la note 2).

ii) Incidence fiscale comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de CREIT (note 3).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 ⁱ⁾ | Au 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7) | 1 187 \$ | 1 276 \$ | 1 798 \$ |
| Placements à court terme (note 7) | 369 | 397 | 546 |
| Créances | 1 057 | 986 | 1 188 |
| Créances sur cartes de crédit (note 8) | 3 029 | 2 908 | 3 100 |
| Stocks (note 9) | 4 371 | 4 221 | 4 438 |
| Impôt sur le résultat recouvrable | 45 | — | — |
| Charges payées d'avance et autres actifs | 343 | 281 | 224 |
| Actifs détenus en vue de la vente (note 10) | 68 | 119 | 33 |
| Total des actifs courants | 10 469 \$ | 10 188 \$ | 11 327 \$ |
| Immobilisations corporelles | 10 589 | 10 425 | 10 669 |
| Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 3) | 717 | 7 | 19 |
| Immeubles de placement (note 3) | 4 998 | 272 | 276 |
| Immobilisations incorporelles | 8 081 | 8 538 | 8 251 |
| Goodwill (note 3) | 4 282 | 3 914 | 3 922 |
| Actifs d'impôt différé | 130 | 134 | 134 |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 17) | 119 | 176 | 166 |
| Autres actifs (note 11) | 615 | 413 | 383 |
| Total des actifs | 40 000 \$ | 34 067 \$ | 35 147 \$ |
| Passifs | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dette bancaire | 248 \$ | 320 \$ | 110 \$ |
| Fournisseurs et autres passifs | 5 014 | 4 514 | 5 233 |
| Passif au titre de la fidélisation (note 2) | 279 | 245 | 349 |
| Provisions | 200 | 101 | 283 |
| Impôt sur le résultat à payer | — | 147 | 128 |
| Dette à court terme (note 8) | 590 | 560 | 640 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 12) | 2 623 | 581 | 1 635 |
| Participation des pharmaciens propriétaires | 235 | 229 | 263 |
| Passifs détenus en vue de la vente (note 10) | — | 54 | — |
| Total des passifs courants | 9 189 \$ | 6 751 \$ | 8 641 \$ |
| Provisions | 150 | 115 | 169 |
| Dette à long terme (note 12) | 12 003 | 10 338 | 9 542 |
| Passif lié aux parts de fiducie (note 17) | 3 097 | 1 006 | 972 |
| Passifs d'impôt différé | 2 393 | 2 122 | 1 989 |
| Autres passifs (note 13) | 666 | 757 | 700 |
| Total des passifs | 27 498 \$ | 21 089 \$ | 22 013 \$ |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social (note 14) | 7 476 \$ | 7 824 \$ | 7 666 \$ |
| Résultats non distribués | 4 859 | 5 005 | 5 280 |
| Surplus d'apport (note 15) | 88 | 91 | 110 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 39 | 35 | 38 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société | 12 462 \$ | 12 955 \$ | 13 094 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 40 | 23 | 40 |
| Total des capitaux propres | 12 502 \$ | 12 978 \$ | 13 134 \$ |
| Total des passifs et des capitaux propres | 40 000 \$ | 34 067 \$ | 35 147 \$ |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Passifs éventuels (note 18).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) (non audité) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (24 semaines) |
|--|-------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | 65 \$ | 365 \$ | 440 \$ | 599 \$ |
| Ajouter (déduire) : | | | | |
| Impôt sur le résultat (note 5) | 126 | 135 | 218 | 235 |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4) | 370 | 127 | 383 | 288 |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | 10 | — | 10 | — |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 372 | 360 | 741 | 720 |
| Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises | 1 | 2 | 2 | 7 |
| | 944 \$ | 989 \$ | 1 794 \$ | 1 849 \$ |
| Variation de ce qui suit : | | | | |
| Éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 164 | 250 | (306) | (146) |
| Créances sur cartes de crédit (note 8) ⁱⁱ⁾ | (226) | (219) | (27) | 18 |
| Provisions | (82) | 3 | (101) | — |
| Autres | (33) | (1) | (28) | 14 |
| | 767 \$ | 1 022 \$ | 1 332 \$ | 1 735 \$ |
| Impôt sur le résultat payé | (183) | (153) | (321) | (490) |
| Intérêts perçus | 7 | 3 | 14 | 6 |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 591 \$ | 872 \$ | 1 025 \$ | 1 251 \$ |
| Activités d'investissement | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (177) \$ | (177) \$ | (318) \$ | (279) \$ |
| Entrées d'immobilisations incorporelles | (69) | (77) | (150) | (129) |
| Acquisition de CREIT, déduction faite de la trésorerie acquise (note 3) | (1 624) | — | (1 624) | — |
| Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 3) | 1 | 2 | 9 | 12 |
| Variation des placements à court terme (note 7) | 90 | (43) | 177 | (156) |
| Variation des dépôts de garantie | 1 295 | — | — | — |
| Produit de la sortie d'actifs | 17 | 2 | 17 | 2 |
| Autres | (47) | (25) | (75) | (19) |
| Sorties nettes liées aux activités d'investissement | (514) \$ | (318) \$ | (1 964) \$ | (569) \$ |
| Activités de financement | | | | |
| Variation de la dette bancaire | (22) \$ | 66 \$ | 138 \$ | 205 \$ |
| Variation de la dette à court terme | 150 | 95 | (50) | (105) |
| Dette à long terme (note 12) | | | | |
| Émise | 894 | (18) | 2 905 | 267 |
| Remboursée | (630) | (29) | (1 314) | (257) |
| Intérêts payés | (97) | (71) | (252) | (219) |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées | (105) | (107) | (213) | (110) |
| Capital social ordinaire | | | | |
| Émis (note 15) | 4 | 12 | 38 | 21 |
| Racheté et détenu en fiducie (note 14) | — | — | — | (48) |
| Racheté et annulé (note 14) | (300) | (260) | (844) | (452) |
| Autres | (42) | (4) | (76) | (22) |
| Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement | (148) \$ | (316) \$ | 332 \$ | (720) \$ |
| Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (2) \$ | — \$ | (4) \$ | — \$ |
| Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (73) \$ | 238 \$ | (611) \$ | (38) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période | 1 260 | 1 038 | 1 798 | 1 314 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période | 1 187 \$ | 1 276 \$ | 1 187 \$ | 1 276 \$ |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Les variations des créances sur cartes de crédit tiennent compte de la mise en œuvre de l'IFRS 9 (note 2).
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 50,1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir la note 19). Au 16 juin 2018, la société détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (82,5 % en 2017). Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »), comme il est décrit à la note 3, « Acquisitions d'entreprises ». La participation véritable de la société reflète l'émission de 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur de porteurs de parts autres que la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2017 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, à l'exception des normes comptables entrées en vigueur en 2018 et des autres modifications aux principales méthodes comptables décrites plus bas. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2017 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 24 juillet 2018.

Normes comptables adoptées en 2018

Le 31 décembre 2017, la société a mis en œuvre l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les incidences de la mise en œuvre de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés de la société sont décrites ci-dessous.

IFRS 15 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (l'« IAS 18 »), l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société a adopté la norme le 31 décembre 2017 et a appliqué les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société a eu recours à la mesure de simplification, qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 30 décembre 2017, ou qui ont été complétés au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Aux termes de l'IFRS 15, la société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses franchisés non consolidés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux franchisés non consolidés et aux clients qui sont des grossistes indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »), les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur *Vente au détail*. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de produits tirés des secteurs *Vente au détail*, *Services financiers* ou *Propriétés de Choix* de la société, y compris sur ses contrats de franchise avec des magasins non consolidés. L'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société. Aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, les produits ont été attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points a été répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle a été attribuée aux biens et services vendus et comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie sera répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes et comptabilisé à titre de produits différés sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans les 12 mois suivant l'émission.

En outre, au quatrième trimestre de 2017, aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, la société a comptabilisé une charge de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre de la fidélisation découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme *PC Optimum*. Aux termes de l'IFRS 15, selon l'approche de la juste valeur relative, cette réévaluation du passif au titre de la fidélisation a diminué de 24 millions de dollars, ce qui a entraîné une charge avant impôt sur le résultat de 165 millions de dollars.

L'incidence de ces modifications sur les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2017 et au 30 décembre 2017 se présente comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | Au 1 ^{er} janvier 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|---|------------------------------------|------------------------|
| Passif au titre de la fidélisation | (43) \$ | (64) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 12 | 11 |
| Passifs d'impôt différé | — | 7 |
| Résultats non distribués | 31 | 46 |

L'incidence de cette modification sur les périodes présentées à titre comparatif au 17 juin 2017 et pour les périodes de 12 semaines et de 24 semaines closes à cette date se présente comme suit :

Bilans consolidés résumés

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | Au 17 juin 2017 |
|---|--------------------|
| Passif au titre de la fidélisation | (47) \$ |
| Impôt sur le résultat à payer | 13 |
| Résultats non distribués | 34 |

État consolidé résumé des résultats

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Produits | 1 \$ | 4 \$ |
| Impôt sur le résultat | — | 1 |

La mise en œuvre de l'IFRS 15 a eu une incidence négligeable sur le résultat par action des périodes comparatives.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a adopté les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. La société a également appliqué les modifications connexes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux termes de l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Le tableau qui suit présente un sommaire des incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 n'a pas fait varier considérablement l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des créances sur cartes de crédit, comme il est indiqué ci-dessous.

| Actif/passif | Classement aux termes de l'IAS 39 | Classement aux termes de l'IFRS 9 |
|---|--|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | Coût amorti |
| Placements à court terme | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | Coût amorti |
| Créances | Prêts et créances | Coût amorti |
| Créances sur cartes de crédit | Prêts et créances | Coût amorti |
| Dépôts de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Créances liées aux prêts consentis à des franchisés | Prêts et créances | Coût amorti |
| Certains autres actifs ⁱⁱ⁾ | Prêts et créances | Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains placements à long terme | Disponibles à la vente | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Dette bancaire | Autres passifs | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à court terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs | Coût amorti |
| Passif lié aux parts de fiducie | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Certains autres passifs | Autres passifs | Coût amorti |
| Dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾ | À la juste valeur par le biais du résultat net |

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Les prêts hypothécaires, les billets et les créances liées aux prêts sont inclus dans la catégorie « Certains autres actifs ». Ces actifs sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des « pertes de crédit attendues ». L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique à chaque date de clôture aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier. La société applique le modèle des pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation de ses actifs financiers chaque date de clôture. La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), comptabilise en fonction du modèle des pertes de crédit attendues les corrections de valeur pour pertes sur créances sur cartes de crédit, lesquelles sont évaluées au coût amorti. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes dans l'évaluation de leur dépréciation, comme il est décrit ci-dessous.

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La Banque PC est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.

- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Le modèle des pertes de crédit attendues a eu une incidence considérable sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. La société a révisé certaines données du modèle des pertes de crédit attendues depuis la mise en œuvre de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 et a appliqué de manière rétrospective l'incidence de ces révisions, sans que cela n'ait d'incidence sur le bénéfice du premier trimestre de 2018. Par suite de ces modifications, l'incidence cumulative du modèle des pertes de crédit attendues sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2017 |
|---|------------------------|
| Créances sur cartes de crédit | (98) \$ |
| Actifs d'impôt différé | 26 |
| Impôt sur le résultat à payer | 4 |
| Passifs d'impôt différé | (4) |
| Résultats non distribués | (72) |

La société a également appliqué le modèle des pertes de crédit attendues dans l'évaluation de la dépréciation de ses créances clients et autres actifs financiers. Elle a adopté la mesure de simplification aux fins de l'établissement des pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients en ayant recours à une matrice de calcul fondée sur l'historique de pertes de crédit pour estimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a également exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La matrice de calcul et le modèle des pertes de crédit attendues appliqués n'ont pas une incidence importante sur les créances clients et autres actifs financiers de la société.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société est tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Gestion des risques financiers », du Rapport annuel 2017 – Revue financière de la société et à la note 17, « Instruments financiers », du présent rapport trimestriel.

Modifications des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivantes reflètent certaines incidences de l'acquisition de CREIT sur la présentation et l'évaluation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société. À la clôture de l'acquisition, les principales méthodes comptables de CREIT ont été harmonisées à celles de la société.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires.

Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. La société a appliqué cette modification de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

La société a appliqué cette modification de méthode comptable de manière rétrospective au deuxième trimestre de 2018. Les répercussions sur les bilans consolidés de la société pour les périodes comparatives se présentent comme suit :

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens) | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 | Au 1 ^{er} janvier 2017 |
|---|--------------------|------------------------|------------------------------------|
| Immeubles de placement | 41 \$ | 41 \$ | 41 \$ |
| Passifs d'impôt différé | 5 | 5 | 5 |
| Résultats non distribués | 36 | 36 | 36 |

La modification de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net des périodes comparatives.

Partenariats La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie Les parts temporairement incessibles transférées (les « PTIT ») correspondent au régime de parts temporairement incessibles acquis dans le cadre de l'acquisition de CREIT et elles sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. Les PTIT confèrent à certains salariés le droit de recevoir la valeur des PTIT attribuées sous forme de parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Les PTIT sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. Les PTIT peuvent faire l'objet d'une renonciation tant que le salarié n'est pas demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pendant une certaine période de temps préétablie. Selon la nature de l'attribution, les PTIT sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées.

La juste valeur de chaque PTIT non acquise est évaluée d'après la valeur de marché d'une part, diminuée d'un escompte visant à rendre compte de la restriction relative à l'acquisition des droits et à la période de détention touchant les PTIT, tout en prenant en considération les renonciations prévues.

Estimations comptables critiques et jugements

Les estimations comptables critiques et jugements qui suivent découlent du choix de la société d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût.

Immeubles de placement

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Des jugements sont posés afin de déterminer si certains coûts constituent des ajouts à la valeur comptable des immeubles de placement, en fonction du moment précis du quasi-achèvement de l'immeuble, et selon les coûts d'emprunt directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'immeuble en cours d'aménagement.

La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a également recours au jugement pour déterminer si les immeubles acquis doivent être considérés comme des acquisitions d'actifs ou des regroupements d'entreprises.

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

Note 3. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises sont inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle aux dates d'acquisition :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Actif net acquis : | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 \$ | 2 \$ | 9 \$ | 12 \$ |
| Stocks | 16 | 11 | 33 | 31 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 11 | 41 | 33 |
| Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾ | (8) | (4) | (16) | (18) |
| Autres passifs ⁱ⁾ | (21) | (18) | (60) | (53) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (3) | (2) | (7) | (5) |
| Total de l'actif net acquis | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ |

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par la société.

Acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust par Propriétés de Choix

Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 parts de fiducie.

En prévision de l'acquisition, Propriétés de Choix a obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1 500 millions de dollars. En parallèle avec la clôture de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a remboursé et annulé ses facilités de crédit existantes avant l'acquisition ainsi que celles acquises de CREIT (note 12).

De plus, en parallèle avec la conclusion de l'acquisition, la société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a converti la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix a émis 70 881 226 parts de catégorie B de société en commandite en faveur de la société au moment de la conversion, et l'insuffisance d'environ 99 millions de dollars a été payée en trésorerie. Dans le cadre de cette conversion, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat sur les gains en capital de 8 millions de dollars dans le surplus d'apport.

La partie en trésorerie de l'acquisition ainsi que les autres transactions liées à CREIT a été financée comme suit :

- un produit de 1 300 millions de dollars tiré de l'émission de débentures non garanties de premier rang de séries K et L (note 12);
- des facilités de crédit à terme non garanties de 800 millions de dollars (note 12).

Le calcul provisoire du prix d'achat est fondé sur les meilleures estimations de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois le calcul définitif établi. La répartition provisoire du prix d'achat à la date d'acquisition se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 4 mai 2018 |
|---|------------------|
| Actifs nets acquis : | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 28 \$ |
| Créances et autres actifs | 45 |
| Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾ | 204 |
| Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 683 |
| Immeubles de placement | 4 730 |
| Immobilisations incorporelles | 30 |
| Goodwill | 355 |
| Fournisseurs et autres passifs | (171) |
| Dette à long terme | (1 841) |
| Passifs d'impôt différé | (355) |
| Total des actifs nets acquis | 3 708 \$ |

i) Compris dans les autres actifs aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités.

Propriétés de Choix a un an pour établir de manière définitive la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Le goodwill est généré lors de la consolidation de Propriétés de Choix et est attribuable à l'impôt différé comptabilisé au titre des différences temporaires représentant l'écart entre la juste valeur des immeubles de placement acquis et leur valeur fiscale respective pour la participation véritable de la société dans Propriétés de Choix. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales. La direction a provisoirement attribué le goodwill au secteur Vente au détail.

Depuis le début de l'exercice jusqu'au 16 juin 2018, la société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a engagé des coûts liés à l'acquisition de CREIT totalisant de 120 millions de dollars qui ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. Une tranche de 108 millions de dollars de ce montant a été comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2018.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2018 comprennent des produits d'environ 69 millions de dollars et un résultat d'exploitation de 48 millions de dollars liés à CREIT pour la période écoulée depuis la date de son acquisition, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis.

Pour l'exercice à ce jour sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net de la société pour la première moitié de 2018 se serait élevée à environ 207 millions de dollars et 10 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 31 décembre 2017.

Immeubles de placement Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a acquis des immeubles de placement d'une valeur de 4,7 milliards de dollars, dont 78 immeubles de placement et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, représentant 2,7 milliards de dollars de la valeur, ont fait l'objet d'évaluations indépendantes. De plus, Propriétés de Choix a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la quasi-totalité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les cinq ans. Au cours du deuxième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 9 millions de dollars au titre de ces immeubles de placement.

Coentreprises Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a acquis 23 participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans des immeubles détenus en copropriété Propriétés de Choix a acquis 45 participations dans des immeubles détenus en copropriété et entreprises communes dans le cadre de l'acquisition de CREIT. La quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges liés à ces participations est incluse dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Charges d'intérêts et autres charges financières : | | | | |
| Dette à long terme ⁱ⁾ | 136 \$ | 105 \$ | 251 \$ | 209 \$ |
| Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit | 9 | 7 | 18 | 15 |
| Distributions sur les parts de fiducie ⁱⁱ⁾ | 36 | 13 | 49 | 26 |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 16) | 3 | 2 | 5 | 4 |
| Fiducies de financement indépendantes | 4 | 3 | 8 | 7 |
| Dette bancaire | 3 | 2 | 4 | 3 |
| Intérêts inscrits à l'actif | (2) | — | (2) | (2) |
| | 189 \$ | 132 \$ | 333 \$ | 262 \$ |
| Produits d'intérêts : | | | | |
| Produits de désactualisation | (2) \$ | (2) \$ | (3) \$ | (5) \$ |
| Produits d'intérêts à court terme | (9) | (2) | (15) | (4) |
| | (11) \$ | (4) \$ | (18) \$ | (9) \$ |
| Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 17) | 192 \$ | (1) \$ | 68 \$ | 35 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 370 \$ | 127 \$ | 383 \$ | 288 \$ |

i) Comprend les intérêts sur la dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

ii) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a émis 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur des porteurs de parts autres que la société (notes 3 et 17).

Note 5. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au deuxième trimestre de 2018 s'est établie à 126 millions de dollars (135 millions de dollars en 2017) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 66,0 % (27,0 % en 2017). La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée depuis le début de l'exercice s'est établie à 218 millions de dollars (235 millions de dollars en 2017) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 33,1 % (28,2 % en 2017). L'augmentation du taux d'impôt effectif enregistrée au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à l'incidence d'éléments non déductibles, notamment les coûts liés à l'acquisition de CREIT, et à l'augmentation de l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Au premier trimestre de 2018, un groupe lié dont Weston et Wittington font partie a acquis le contrôle par droits de vote de la société, ce qui a donné lieu à certains ajustements fiscaux au cours du trimestre.

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (24 semaines) |
|--|---|---|---|---|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 \$ | 362 \$ | 433 \$ | 597 \$ |
| Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 14) | (3) | (3) | (6) | (6) |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires | 50 \$ | 359 \$ | 427 \$ | 591 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 14) | 377,1 | 396,4 | 379,6 | 397,9 |
| Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions) | 1,7 | 3,4 | 1,8 | 2,9 |
| Effet dilutif de certains autres passifs (en millions) | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,5 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 379,4 | 400,3 | 382,0 | 401,3 |
| Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars) | 0,13 \$ | 0,91 \$ | 1,12 \$ | 1,49 \$ |
| Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) | 0,13 \$ | 0,90 \$ | 1,12 \$ | 1,47 \$ |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Au deuxième trimestre de 2018 et depuis le début de l'exercice, 4 029 968 instruments potentiellement dilutifs (1 390 338 et 2 603 398 respectivement pour les périodes correspondantes de 2017) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|---|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Trésorerie | 501 \$ | 491 \$ | 516 \$ |
| Équivalents de trésorerie : | | | |
| Bons du Trésor | 255 | 249 | 232 |
| Acceptations bancaires | 315 | 400 | 649 |
| Papier commercial de sociétés | 116 | 136 | 401 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 187 \$ | 1 276 \$ | 1 798 \$ |

Placements à court terme

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Bons du Trésor | 42 \$ | 74 \$ | 40 \$ |
| Acceptations bancaires | 163 | 175 | 295 |
| Papier commercial de sociétés | 164 | 145 | 209 |
| Autres | — | 3 | 2 |
| Total des placements à court terme | 369 \$ | 397 \$ | 546 \$ |

Note 8. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Créances sur cartes de crédit, montant brut | 3 182 \$ | 2 956 \$ | 3 147 \$ |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit ⁱ⁾ | (153) | (48) | (47) |
| Créances sur cartes de crédit | 3 029 \$ | 2 908 \$ | 3 100 \$ |
| Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes : | | | |
| Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> (note 12) | 900 \$ | 650 \$ | 900 \$ |
| Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes | 590 | 560 | 640 |
| Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes | 1 490 \$ | 1 210 \$ | 1 540 \$ |

i) Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit au 16 juin 2018 tient compte de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 (voir la note 2).

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle* (« *Eagle* ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 12). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Au 16 juin 2018, le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 53 millions de dollars (62 millions de dollars au 17 juin 2017 et 62 millions de dollars au 30 décembre 2017), soit 9 % (11 % au 17 juin 2017 et 10 % au 30 décembre 2017) du montant des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 16 juin 2018 et s'y est conformée tout au long de la première moitié de l'exercice de 2018.

Note 9. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 16 juin 2018, la société a inscrit une provision au titre des stocks de 33 millions de dollars (27 millions de dollars au 17 juin 2017 et 39 millions de dollars au 30 décembre 2017) liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés aux cours des premières moitiés des exercices de 2018 et de 2017.

Note 10. Actifs détenus en vue de la vente

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. Au deuxième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une perte négligeable (néant en 2017) découlant de la vente de ces actifs. Au deuxième trimestre de 2018, des pertes de valeur négligeables (néant en 2017) ont été comptabilisées à l'égard de ces actifs.

Au 17 juin 2017, la société avait inscrit des immobilisations corporelles de 78 millions de dollars et des stocks de 10 millions de dollars, liés aux activités de postes d'essence, dans les actifs détenus en vue de la vente. De plus, la société avait classé des créiteurs et charges à payer connexes de 54 millions de dollars à titre de passifs détenus en vue de la vente. Aucune perte de valeur ni autre charge n'a été comptabilisée à l'égard des actifs nets des activités de postes d'essence. La cession des activités de postes d'essence a été menée à terme au troisième trimestre de 2017.

Note 11. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|
| Placements divers et autres créances | 62 \$ | 70 \$ | 56 \$ |
| Actif au titre des prestations constituées | 159 | 162 | 147 |
| Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾ | 236 | 28 | 29 |
| Autres | 227 | 179 | 177 |
| Total des autres actifs | 684 \$ | 439 \$ | 409 \$ |
| Partie courante des prêts hypothécaires, des prêts et des billets à recevoir ⁱⁱ⁾ | 69 | 26 | 26 |
| Autres actifs | 615 \$ | 413 \$ | 383 \$ |

i) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a repris des prêts hypothécaires, des prêts et des billets à recevoir de 204 millions de dollars. (note 3).

ii) La partie courante des prêts hypothécaires, des prêts et des billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités.

Note 12. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Déventures et billets à moyen terme ⁱ⁾ | 9 120 \$ | 7 380 \$ | 7 387 \$ |
| Facilités de crédit à terme non garanties | 1 098 | 298 | 298 |
| Dette à long terme garantie par une hypothèque ⁱ⁾ | 1 300 | 76 | 81 |
| Emprunts pour la construction ⁱ⁾ | 13 | — | — |
| Certificats de placement garanti | 950 | 923 | 852 |
| Fiducie de titrisation indépendante (note 8) | 900 | 650 | 900 |
| Fiducies de financement indépendantes | 549 | 555 | 551 |
| Obligations découlant de contrats de location-financement | 552 | 593 | 568 |
| Facilités de crédit engagées ⁱ⁾ | 182 | 464 | 561 |
| Coûts de transaction et autres | (38) | (20) | (21) |
| Total de la dette à long terme | 14 626 \$ | 10 919 \$ | 11 177 \$ |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 2 623 | 581 | 1 635 |
| Dette à long terme | 12 003 \$ | 10 338 \$ | 9 542 \$ |

i) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT le 4 mai 2018, la société a pris en charge des emprunts hypothécaires de 1,3 milliard de dollars, des billets à moyen terme de 450 millions de dollars et des emprunts pour la construction de 10 millions de dollars. La société a également pris en charge une facilité de crédit de 70 millions de dollars, qui a été remboursée au cours du deuxième trimestre de 2018 (note 3).

La société et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives au 16 juin 2018 et les ont respectées tout au long de la première moitié de l'exercice de 2018.

Débetures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme émis ou pris en charge en 2018. Aucun billet à moyen terme n'a été émis au cours des périodes correspondantes de 2017.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | 16 juin 2018 | 16 juin 2018 |
|---|----------------|------------------|--------------------|--------------------|
| | | | (12 semaines) | (24 semaines) |
| | | | Montant en capital | Montant en capital |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix | | | | |
| – Série I ⁱ⁾ | 3,01 % | 21 mars 2022 | — \$ | 300 \$ |
| – Série J ⁱ⁾ | 3,55 % | 10 janvier 2025 | — | 350 |
| – Série K ⁱⁱ⁾ | 3,56 % | 9 septembre 2024 | — | 550 |
| – Série L ⁱⁱ⁾ | 4,18 % | 8 mars 2028 | — | 750 |
| – Série A-C ⁱⁱⁱ⁾ | 3,68 % | 24 juillet 2018 | 125 | 125 |
| – Série B-C ⁱⁱⁱ⁾ | 4,32 % | 15 janvier 2021 | 100 | 100 |
| – Série C-C ⁱⁱⁱ⁾ | 2,56 % | 30 novembre 2019 | 100 | 100 |
| – Série D-C ⁱⁱⁱ⁾ | 2,95 % | 18 janvier 2023 | 125 | 125 |
| Total des débetures et des billets à moyen terme émis | | | 450 \$ | 2 400 \$ |

i) Les placements ont été effectués conformément au prospectus préalable de base simplifié de Propriétés de Choix déposé au premier trimestre de 2018.

ii) Le produit net tiré de l'émission des débetures de série K et de série L était entiercé dans le cadre du financement de l'acquisition de CREIT. Au deuxième trimestre de 2018, la société a conclu l'acquisition de CREIT et le produit a été libéré de l'entiercement (note 3).

iii) Prises en charge par la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT (note 3).

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme remboursés en 2018 et en 2017 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Taux d'intérêt | Date d'échéance | 16 juin 2018 | 17 juin 2017 | 16 juin 2018 | 17 juin 2017 |
|--|----------------|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | (12 semaines) | (12 semaines) | (24 semaines) | (24 semaines) |
| | | | Montant en capital | Montant en capital | Montant en capital | Montant en capital |
| Billets de Corporation Shoppers Drug Mart | 2,36 % | 24 mai 2018 | 275 \$ | — \$ | 275 \$ | — \$ |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A | 3,55 % | 5 juillet 2018 ⁱ⁾ | — | — | 400 | — |
| Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série 6 | 3,00 % | 20 avril 2017 ⁱⁱ⁾ | — | — | — | 200 |
| Total des débetures et des billets à moyen terme remboursés | | | 275 \$ | — \$ | 675 \$ | 200 \$ |

i) Les débetures non garanties de série A de Propriétés de Choix ont été rachetées le 12 février 2018.

ii) Les débetures non garanties de série 6 de Propriétés de Choix ont été rachetées le 23 janvier 2017.

Facilités de crédit à terme non garanties Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a obtenu un montant de 800 millions de dollars au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, soit un emprunt à terme de 4 ans de 175 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2022 et un emprunt à terme non garanti de 5 ans de 625 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2023. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Les taux s'appliquant à ces emprunts sont conditionnels au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour 2018 et 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Solde à l'ouverture de la période | 840 \$ | 923 \$ | 852 \$ | 928 \$ |
| Certificats de placement garanti émis | 151 | 6 | 152 | 7 |
| Certificats de placement garanti arrivés à échéance | (41) | (6) | (54) | (12) |
| Solde à la clôture de la période | 950 \$ | 923 \$ | 950 \$ | 923 \$ |

Fiducie de titrisation indépendante Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 8). Au 16 juin 2018, le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit en faveur d'*Eagle* s'établissait à 36 millions de dollars (36 millions de dollars au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017), ce qui représentait 9 % (9 % au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017) des billets en cours d'*Eagle* émis avant 2015.

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars qui arrivent à échéance le 17 juillet 2023 et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 %. En lien avec cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars ont été réglés après la clôture du trimestre, ce qui a entraîné une perte liée à la juste valeur de 1 million de dollars et un taux d'intérêt effectif net de 3,15 % sur les billets d'*Eagle* émis.

Fiducies de financement indépendantes La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017), correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017) du capital des prêts en cours.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 16 juin 2018, au 17 juin 2017 et au 30 décembre 2017 se présentaient comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Date d'échéance | Au 16 juin 2018 | | Au 17 juin 2017 | | Au 30 décembre 2017 | |
|--|------------------|-----------------|---------|-----------------|---------|---------------------|---------|
| | | Disponible | Prélevé | Disponible | Prélevé | Disponible | Prélevé |
| Facilité de crédit engagée de Loblaw | 10 juin 2021 | 1 000 \$ | — \$ | 1 000 \$ | — \$ | 1 000 \$ | — \$ |
| Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix | 21 décembre 2018 | — | — | 250 | 250 | 250 | 250 |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium | 5 juillet 2022 | — | — | 500 | 214 | 500 | 311 |
| Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium | 4 mai 2023 | 1 500 | 182 | — | — | — | — |
| Total des lignes de crédit engagées | | 2 500 \$ | 182 \$ | 1 750 \$ | 464 \$ | 1 750 \$ | 561 \$ |

Au cours de la première moitié de l'exercice de 2018, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée de 250 millions de dollars et la facilité de crédit engagée conclue avec un consortium de 500 millions de dollars.

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu avec un consortium une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1 500 millions de dollars qui arrive à échéance le 4 mai 2023. La facilité de crédit porte intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Le taux s'appliquant à cette facilité de crédit est conditionnel au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|
| Déventures et billets à moyen terme | 800 \$ | — \$ | — \$ |
| Facilités de crédit à terme non garanties | 298 | — | — |
| Déventures de Propriétés de Choix | 125 | — | 400 |
| Billets de Corporation Shoppers Drug Mart | — | 275 | 275 |
| Certificats de placement garanti | 242 | 182 | 193 |
| Fiducie de titrisation indépendante | 400 | — | 400 |
| Fiducie de financement indépendante | 549 | — | — |
| Obligations découlant de contrats de location-financement | 39 | 49 | 44 |
| Dette à long terme garantie par une hypothèque | 170 | 75 | 73 |
| Facilité de crédit de Propriétés de Choix | — | — | 250 |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme | 2 623 \$ | 581 \$ | 1 635 \$ |

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période | 12 503 \$ | 10 941 \$ | 11 177 \$ | 10 870 \$ |
| Total de la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT (note 3) | 1 840 \$ | — \$ | 1 840 \$ | — \$ |
| Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾ | 894 \$ | (18) \$ | 2 905 \$ | 267 \$ |
| Remboursements sur la dette à long terme ⁱⁱ⁾ | (630) | (29) | (1 314) | (257) |
| Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme | 264 \$ | (47) \$ | 1 591 \$ | 10 \$ |
| Entrées de contrats de location-financement | 7 \$ | 5 \$ | 7 \$ | 12 \$ |
| Autres variations hors trésorerie | 12 | 20 | 11 | 27 |
| Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme | 19 \$ | 25 \$ | 18 \$ | 39 \$ |
| Total de la dette à long terme à la clôture de la période | 14 626 \$ | 10 919 \$ | 14 626 \$ | 10 919 \$ |

- i) Comprend les émissions nettes aux termes des facilités de crédit de Propriétés de Choix et de la fiducie de financement indépendante, qui permettent l'émission de titres de créance renouvelables.
- ii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 19 millions de dollars (23 millions de dollars en 2017) et de 39 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (44 millions de dollars en 2017).

Note 13. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies | 321 \$ | 367 \$ | 325 \$ |
| Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme | 106 | 105 | 108 |
| Obligation différée découlant d'un contrat de location | 144 | 131 | 140 |
| Juste valeur des contrats de location acquis | 60 | 72 | 65 |
| Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 15) | 5 | 4 | 4 |
| Autres | 30 | 78 | 58 |
| Autres passifs | 666 \$ | 757 \$ | 700 \$ |

Note 14. Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 16 juin 2018 (12 semaines) | | 17 juin 2017 (12 semaines) | | 16 juin 2018 (24 semaines) | | 17 juin 2017 (24 semaines) | |
|---|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire | Nombre d'actions ordinaires | Capital social ordinaire |
| Émises et en circulation à l'ouverture de la période | 379 047 936 | 7 344 \$ | 398 351 252 | 7 671 \$ | 386 293 941 | 7 460 \$ | 400 829 870 | 7 713 \$ |
| Émises en vue du règlement d'options sur actions | 93 896 | 5 | 277 055 | 14 | 954 918 | 46 | 501 930 | 24 |
| Rachetées et annulées | (4 559 682) | (89) | (3 379 400) | (66) | (12 666 709) | (246) | (6 082 893) | (118) |
| Émises et en circulation à la clôture de la période | 374 582 150 | 7 260 \$ | 395 248 907 | 7 619 \$ | 374 582 150 | 7 260 \$ | 395 248 907 | 7 619 \$ |
| Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période | (315 685) | (6) \$ | (1 785 131) | (34) \$ | (780 938) | (15) \$ | (1 105 620) | (21) \$ |
| Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR | — | — | — | — | — | — | (686 000) | (13) |
| Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 15) | 43 908 | 1 | 926 325 | 18 | 509 161 | 10 | 932 814 | 18 |
| Actions détenues en fiducie à la clôture de la période | (271 777) | (5) \$ | (858 806) | (16) \$ | (271 777) | (5) \$ | (858 806) | (16) \$ |
| Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de la période | 374 310 373 | 7 255 \$ | 394 390 101 | 7 603 \$ | 374 310 373 | 7 255 \$ | 394 390 101 | 7 603 \$ |
| Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 6) | 377 122 580 | | 396 370 522 | | 379 573 260 | | 397 912 758 | |

Dividendes Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

| | 16 juin 2018 ⁱ⁾ (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 ⁱ⁾ (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Dividendes déclarés par action (en dollars) : | | | | |
| Action ordinaire | 0,295 \$ | 0,270 \$ | 0,565 \$ | 0,530 \$ |
| Action privilégiée de deuxième rang, série B | 0,33125 \$ | 0,33125 \$ | 0,66250 \$ | 0,66250 \$ |

i) Les dividendes de 0,295 \$ par action ordinaire déclarés pour le deuxième trimestre de 2018 étaient à payer le 1^{er} juillet 2018 et ont été payés ultérieurement le 3 juillet 2018. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le deuxième trimestre de 2018 étaient à payer le 30 juin 2018 et ont été payés ultérieurement le 3 juillet 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dividendes déclarés : | | | | |
| Action ordinaire | 110 \$ | 106 \$ | 213 \$ | 210 \$ |
| Action privilégiée de deuxième rang, série B (note 6) | 3 | 3 | 6 | 6 |
| Total des dividendes déclarés | 113 \$ | 109 \$ | 219 \$ | 216 \$ |

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,295 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$, à payer le 30 septembre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2018.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes à l'étude :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) | 4 559 682 | 3 379 400 | 12 666 709 | 6 082 893 |
| Contrepartie en trésorerie payée | 300 \$ | 260 \$ | 844 \$ | 452 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats | 211 | 194 | 598 | 334 |
| Diminution du capital social ordinaire | 89 | 66 | 246 | 118 |
| Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) | — | — | — | 686 000 |
| Contrepartie en trésorerie payée | — \$ | — \$ | — \$ | 48 \$ |
| Prime comptabilisée en charges dans les résultats | — | — | — | 35 |
| Diminution du capital social ordinaire | — | — | — | 13 |

Au cours du premier trimestre de 2018, la société a mis sur pied et mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché.

Au deuxième trimestre de 2018, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 952 573 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 16 juin 2018, la société avait racheté 4 559 682 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Note 15. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 14 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (14 millions de dollars en 2017) et à 22 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (30 millions de dollars en 2017) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 | Au 30 décembre 2017 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Fournisseurs et autres passifs | 9 \$ | 11 \$ | 11 \$ |
| Autres passifs (note 13) | 5 | 4 | 4 |
| Surplus d'apport | 96 | 91 | 110 |

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions Les tableaux qui suivent présentent l'activité du régime d'options sur actions de la société :

| (nombre d'options) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Options en cours à l'ouverture de la période | 8 118 042 | 8 535 854 | 7 487 774 | 7 322 358 |
| Attribution | 11 658 | 8 325 | 1 635 793 | 1 453 657 |
| Exercice | (93 896) | (277 055) | (954 918) | (501 930) |
| Renonciation/annulation | (117 955) | (135 198) | (250 800) | (142 159) |
| Options en cours à la clôture de la période | 7 917 849 | 8 131 926 | 7 917 849 | 8 131 926 |

Au deuxième trimestre de 2018, la société a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,59 \$ (77,81 \$ en 2017) et de 66,19 \$ pour l'exercice à ce jour (70,19 \$ en 2017). De plus, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 65,91 \$ au deuxième trimestre de 2018 (76,27 \$ en 2017) et de 66,20 \$ pour l'exercice à ce jour (73,75 \$ en 2017) et elle a reçu une contrepartie en trésorerie de 4 millions de dollars (12 millions de dollars en 2017) et de 38 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (21 millions de dollars en 2017).

La juste valeur des options sur actions attribuées s'est établie à un montant négligeable pour le deuxième trimestre de 2018 (montant négligeable en 2017) et à 15 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (14 millions de dollars en 2017). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2018 et en 2017 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

| | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Taux de rendement en dividende attendu | 1,8 % | 1,4 % | 1,7 % | 1,4 % |
| Volatilité attendue du cours de l'action | 15,3 % – 17,2 % | 16,2 % – 18,1 % | 15,2 % – 17,2 % | 16,2 % – 18,2 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 2,1 % – 2,2 % | 0,9 % – 1,2 % | 1,9 % – 2,2 % | 0,9 % – 1,3 % |
| Durée de vie attendue des options | 3,9 – 6,3 ans | 3,8 – 6,3 ans | 3,9 – 6,3 ans | 3,8 – 6,3 ans |

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 8,0 % (10,0 % au 17 juin 2017) a été appliqué au 16 juin 2018.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

| (nombre d'attributions) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|----------------------------------|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| UATI à l'ouverture de la période | 890 926 | 1 095 989 | 824 705 | 858 106 |
| Attribution | 23 517 | 18 676 | 300 086 | 265 851 |
| Réinvestissement | 2 488 | 886 | 2 488 | 886 |
| Règlement | (20 291) | (266 540) | (219 768) | (270 374) |
| Renonciation | (8 936) | (19 937) | (19 807) | (25 395) |
| UATI à la clôture de la période | 887 704 | 829 074 | 887 704 | 829 074 |

La juste valeur des UATI attribuées s'est établie à 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (2 millions de dollars en 2017) et à 20 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (19 millions de dollars en 2017).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

| (nombre d'attributions) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---------------------------------|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| UAR à l'ouverture de la période | 661 127 | 1 165 871 | 631 528 | 965 863 |
| Attribution | 7 384 | 181 230 | 309 188 | 387 734 |
| Réinvestissement | 1 779 | 739 | 1 779 | 739 |
| Règlement | (23 617) | (659 785) | (289 393) | (662 440) |
| Renonciation | (8 270) | (31 668) | (14 699) | (35 509) |
| UAR à la clôture de la période | 638 403 | 656 387 | 638 403 | 656 387 |

La juste valeur des UAR attribuées s'est établie à un montant négligeable au deuxième trimestre de 2018 (montant négligeable en 2017) et à 14 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (14 millions de dollars en 2017).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie La société a procédé au règlement de 43 908 UATI et UAR au deuxième trimestre de 2018 (926 325 en 2017) et de 509 161 UATI et UAR pour l'exercice à ce jour (932 814 en 2017) par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 14).

Les règlements effectués au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour ont donné lieu à des augmentations respectives de 2 millions de dollars et de 21 millions de dollars des résultats non distribués (25 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2017) et à des augmentations respectives de 1 million de dollars et de 10 millions de dollars du capital social ordinaire (18 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2017).

Note 16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Les charges et les gains actuariels et pertes actuarielles au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme de la société comptabilisés au cours des périodes se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisées dans le résultat d'exploitation ⁱ⁾ | 34 \$ | 32 \$ | 72 \$ | 78 \$ |
| Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme comptabilisées dans le résultat d'exploitation ⁱⁱ⁾ | 7 | 3 | 11 | 7 |
| Intérêts nets sur l'obligation nette au titre des prestations définies inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4) | 3 | 2 | 5 | 4 |
| Profits actuariels (pertes actuarielles) avant impôt sur le résultat comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 43 | (27) | 19 | (59) |

i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise. Comprend également des charges liées au règlement de 1 million de dollars au deuxième trimestre de 2018 (néant en 2017) et de 1 million de dollars pour l'exercice à ce jour (7 millions de dollars en 2017).

ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Les profits actuariels comptabilisés au deuxième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour sont principalement attribuables aux rendements des actifs plus élevés que prévu. Les pertes actuarielles comptabilisées aux périodes correspondantes de 2017 étaient principalement imputables aux diminutions des taux d'actualisation, partiellement contrebalancées par les rendements des actifs plus élevés que prévu.

La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Au deuxième trimestre de 2018, la société a procédé à l'achat d'une rente et a payé 228 millions de dollars à même les actifs des régimes visés afin de régler des obligations de 227 millions de dollars à l'égard des régimes de retraite, et elle a comptabilisé des charges liées au règlement de 1 million de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Au premier trimestre de 2017, la société avait procédé à l'achat d'une rente et avait payé 110 millions de dollars à même les actifs des régimes visés afin de régler des obligations de 103 millions de dollars à l'égard des régimes de retraite, et elle avait comptabilisé des charges liées au règlement de 7 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Note 17. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

| (en millions de dollars canadien) | Au 16 juin 2018 | | | | Au 17 juin 2017 | | | | Au 30 décembre 2017 | | | |
|---|--------------------|----------|----------|--------|--------------------|----------|----------|--------|------------------------|----------|----------|--------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers : | | | | | | | | | | | | |
| Coût amorti | | | | | | | | | | | | |
| Créances liées aux prêts consentis à des Certains autres actifs ⁱ⁾ | — \$ | — \$ | 119 \$ | 119 \$ | — \$ | — \$ | 176 \$ | 176 \$ | — \$ | — \$ | 166 \$ | 166 \$ |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Certains placements à long terme ⁱ⁾ | 60 | — | — | 60 | 22 | — | — | 22 | 20 | — | — | 20 |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | — | 3 | — | 3 | — | 3 | — | 3 | — | — | — | — |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | | | |
| Certains autres actifs ⁱ⁾ | — | — | 93 | 93 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs | 7 | 7 | — | 14 | 4 | 5 | 3 | 12 | 6 | — | 2 | 8 |
| Passifs financiers : | | | | | | | | | | | | |
| Coût amorti | | | | | | | | | | | | |
| Dettes à long terme | — | 15 527 | — | 15 527 | — | 12 002 | — | 12 002 | — | 12 103 | — | 12 103 |
| Certains autres passifs ⁱ⁾ | — | — | 17 | 17 | — | — | 20 | 20 | — | — | 18 | 18 |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | — | 4 | — | 4 | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| Juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | | | |
| Passif lié aux parts de fiducie | 3 097 | — | — | 3 097 | 1 006 | — | — | 1 006 | 972 | — | — | 972 |
| Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs | — | — | 2 | 2 | — | — | — | — | — | 10 | — | 10 |

i) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés résumés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (profit négligeable en 2017) et un profit de 4 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit négligeable en 2017) sur les instruments financiers classés comme étant au coût amorti. De plus, pour le deuxième trimestre de 2018, une perte nette de 182 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2017) et, pour l'exercice à ce jour, une perte nette de 53 millions de dollars (perte nette de 38 millions de dollars en 2017) ont été comptabilisées dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce montant se rapporte principalement à la perte liée à la juste valeur sur le passif lié aux parts de fiducie.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 119 millions de dollars (176 millions de dollars au 17 juin 2017 et 166 millions de dollars au 30 décembre 2017) a été comptabilisée au bilan consolidé résumé. La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars pour le deuxième trimestre de 2018 (néant en 2017) et un profit de 2 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (néant en 2017) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 14 millions de dollars (27 millions de dollars au 17 juin 2017 et 20 millions de dollars au 30 décembre 2017) a été comptabilisée dans les autres actifs. La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit négligeable pour le deuxième trimestre de 2018 (perte de 1 million de dollars en 2017) et un profit de 1 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte de 2 millions de dollars en 2017) au titre de ces placements.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars au deuxième trimestre de 2018 (profit de 4 millions de dollars en 2017) et une perte de 4 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 5 millions de dollars en 2017) liés à ces dérivés. De plus, un passif correspondant de 2 millions de dollars a été inscrit dans les fournisseurs et autres passifs au 16 juin 2018 (actif de 3 millions de dollars au 17 juin 2017 inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs; actif de 2 millions de dollars au 30 décembre 2017 inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs). Au 16 juin 2018, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 1 million de dollars.

Passif lié aux parts de fiducie La société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 192 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 (profit de 1 million de dollars en 2017) et une perte de 68 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte de 35 millions de dollars en 2017) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des parts de Propriétés de Choix (voir la note 4).

Au 16 juin 2018, des porteurs de parts autres que la société détenaient 255 763 195 parts (71 897 086 au 17 juin 2017 et 72 800 965 au 30 décembre 2017). Propriétés de Choix a émis 47 435 parts au deuxième trimestre de 2018 (427 918 en 2017) et 125 749 parts pour l'exercice à ce jour (828 258 en 2017) en faveur de porteurs de parts admissibles dans le cadre de son régime de réinvestissement des distributions à un prix moyen de 11,37 \$ pour le deuxième trimestre de 2018 (13,57 \$ en 2017) et de 11,82 \$ pour l'exercice à ce jour (13,51 \$ en 2017). De plus, au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a émis 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur de porteurs de parts autres que la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT à un prix moyen de 11,25 \$ (note 3).

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 16 juin 2018, la juste valeur de ces placements, à savoir 60 millions de dollars (22 millions de dollars au 17 juin 2017 et 20 millions de dollars au 30 décembre 2017), a été inscrite dans les autres actifs. La Banque PC a comptabilisé une perte latente négligeable liée à la juste valeur au deuxième trimestre de 2018 (perte négligeable en 2017) et un profit latent négligeable lié à la juste valeur (perte négligeable en 2017) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

| | (12 semaines) | | | 16 juin 2018 (24 semaines) | |
|--|--|--|--|--|--|
| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾ | | | | | |
| Risque de change - Contrats de change à terme ⁱⁱ⁾ | 1 \$ | 1 \$ | — \$ | 2 \$ | — \$ |
| Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations ⁱⁱⁱ⁾ | (1) | 1 | — | (1) | — |
| Risque de taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt ^{iv)} | (1) | — | — | — | — |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (1) \$ | 2 \$ | — \$ | 1 \$ | — \$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | 7 \$ | — \$ | 6 \$ | — \$ | 14 \$ |
| Autres dérivés non financiers | 2 | — | 2 | — | 4 |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | 9 \$ | — \$ | 8 \$ | — \$ | 18 \$ |
| Total des dérivés | 8 \$ | 2 \$ | 8 \$ | 1 \$ | 18 \$ |

- i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars qui sont venus à échéance au premier trimestre de 2018. Une perte latente liée à la juste valeur négligeable avait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur nominale de 22 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 328 millions de dollars et conclus au cours du premier trimestre de 2018, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iv) Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 322 millions de dollars et repris au deuxième trimestre de 2018 dans le cadre de l'acquisition de CREIT, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à taux variable. La juste valeur de ces dérivés est incluse dans les autres actifs et autres passifs.

17 juin 2017

| | (12 semaines) | | | (24 semaines) | |
|--|--|--|--|--|--|
| | Juste valeur des actifs (passifs) nets | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation | Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | |
| Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾ | | | | | |
| Risque de change - Contrats de change à terme ⁱⁱ⁾ | — \$ | (1) \$ | 1 \$ | (1) \$ | 1 \$ |
| Risque de taux d'intérêt - Contrats à terme sur obligations ⁱⁱⁱ⁾ | 3 | 2 | — | 2 | — |
| Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 3 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ |
| Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | | | | | |
| Contrats de change et autres contrats à terme | 5 \$ | — \$ | (2) \$ | — \$ | (4) \$ |
| Autres dérivés non financiers | 2 | — | 1 | — | (4) |
| Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle | 7 \$ | — \$ | (1) \$ | — \$ | (8) \$ |
| Total des dérivés | 10 \$ | 1 \$ | — \$ | 1 \$ | (7) \$ |

- i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Au deuxième trimestre de 2017, un profit latent lié à la juste valeur négligeable avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur nominale de 15 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars et conclus au cours du deuxième trimestre de 2017, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 18. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises de façon isolée ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat de ces charges à payer et provisions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société juge que cette action est sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

La société a reçu de l'Agence du Revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2018, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013 et totalisent 441 millions de dollars en impôts, intérêts et pénalités. La société estime que ces avis de nouvelle cotisation sont sans fondement et se défend vigoureusement. La société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt pour les années d'imposition de 2000 à 2010 et un avis d'opposition pour les années d'imposition 2011 et 2012, et elle a l'intention de déposer un avis d'opposition pour l'année d'imposition 2013. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt s'est terminée au troisième trimestre de 2018. La décision de la Cour canadienne de l'impôt est en délibéré. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée.

Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts et, par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions.

Au deuxième trimestre de 2018, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité pourra être établie ou dans la période au cours de laquelle les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir.

En 2017, la société et George Weston limitée ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur, compte tenu de laquelle la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw au quatrième trimestre de 2017. Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge additionnelle de 19 millions de dollars et, au deuxième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une reprise de 11 millions de dollars. La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 19. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il propose le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance, les certificats de placement garanti ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers;
- Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels situés partout au Canada. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Au 4 mai 2018, le secteur Propriétés de Choix tenait compte de l'acquisition de CREIT.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

| | 16 juin 2018 (12 semaines) | | | | | 17 juin 2017 ^{3), 4)} (12 semaines) | | | | |
|---|-------------------------------|------------------------|------------------------|--|------------------------|---|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations ¹⁾ | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations ¹⁾ | Chiffres consolidés |
| Produitsⁱⁱ⁾ | 10 600 \$ | 242 \$ | 295 \$ | (214) \$ | 10 923 \$ | 10 871 \$ | 226 \$ | 209 \$ | (226) \$ | 11 080 \$ |
| Résultat d'exploitation | 568 \$ | 52 \$ | 34 \$ | (93) \$ | 561 \$ | 578 \$ | 40 \$ | 140 \$ | (131) \$ | 627 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 74 | 16 | 355 | (75) | 370 | 73 | 13 | 98 | (57) | 127 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 494 \$ | 36 \$ | (321) \$ | (18) \$ | 191 \$ | 505 \$ | 27 \$ | 42 \$ | (74) \$ | 500 \$ |
| Résultat d'exploitation | 568 \$ | 52 \$ | 34 \$ | (93) \$ | 561 \$ | 578 \$ | 40 \$ | 140 \$ | (131) \$ | 627 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 363 | 3 | — | 6 | 372 | 353 | 2 | — | 5 | 360 |
| Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾ | 99 | (3) | 117 | — | 213 | 120 | — | — | — | 120 |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (119) | — | — | — | (119) | (121) | — | — | — | (121) |
| Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ | 911 \$ | 52 \$ | 151 \$ | (87) \$ | 1 027 \$ | 930 \$ | 42 \$ | 140 \$ | (126) \$ | 986 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)} | 244 | 3 | — | 6 | 253 | 232 | 2 | — | 5 | 239 |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 667 \$ | 49 \$ | 151 \$ | (93) \$ | 774 \$ | 698 \$ | 40 \$ | 140 \$ | (131) \$ | 747 \$ |

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 133 millions de dollars (133 millions de dollars en 2017), d'un recouvrement de coûts de 50 millions de dollars (49 millions de dollars en 2017) et de produits tirés de résiliations de baux de 10 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dérogés par le secteur Vente au détail. Les produits comprennent également le reclassement d'un montant de 21 millions de dollars (44 millions de dollars en 2017) lié aux récompenses du programme de fidélisation PC MasterCard^{MD} dans le secteur Services financiers.
- Le montant ajusté du résultat d'exploitation comprend l'élimination des produits locatifs de 133 millions de dollars (133 millions de dollars en 2017) et des produits tirés de résiliations de baux de 10 millions de dollars (néant en 2017) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'une perte de 61 millions de dollars (perte de 8 millions de dollars en 2017) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2017) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix, l'élimination de charges intragroupe de 5 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) et l'élimination d'une perte de 1 million de dollars en 2017 comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement dans la coentreprise.
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 75 millions de dollars (69 millions de dollars en 2017) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société, des produits de désactualisation gagnés à l'égard des parts de catégorie C intragroupe de 37 millions de dollars et d'une perte liée à la juste valeur de 191 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 36 millions de dollars (13 millions de dollars en 2017) sur les parts détenues par des porteurs de parts autres que la société, qui excluent les distributions versées à la société, et une perte de 192 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 1 million de dollars en 2017) du passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 101 millions de dollars (95 millions de dollars en 2017).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 119 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

17 juin 2017^{3), 4)}

| | 16 juin 2018 (24 semaines) | | | | | 17 juin 2017 ^{3), 4)} (24 semaines) | | | | |
|---|-------------------------------|------------------------|------------------------|--|------------------------|---|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| Pour les périodes closes le 16 juin 2018 et le 17 juin 2017 (en millions de dollars canadiens) | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations ¹⁾ | Chiffres consolidés | Vente au détail | Services financiers | Propriétés de Choix | Consolidation et éliminations ¹⁾ | Chiffres consolidés |
| Produitsⁱⁱ⁾ | 20 755 \$ | 472 \$ | 510 \$ | (447) \$ | 21 290 \$ | 21 079 \$ | 439 \$ | 412 \$ | (446) \$ | 21 484 \$ |
| Résultat d'exploitation | 967 \$ | 128 \$ | 212 \$ | (266) \$ | 1 041 \$ | 1 024 \$ | 82 \$ | 377 \$ | (361) \$ | 1 122 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 148 | 31 | (94) | 298 | 383 | 145 | 27 | 311 | (195) | 288 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 819 \$ | 97 \$ | 306 \$ | (564) \$ | 658 \$ | 879 \$ | 55 \$ | 66 \$ | (166) \$ | 834 \$ |
| Résultat d'exploitation | 967 \$ | 128 \$ | 212 \$ | (266) \$ | 1 041 \$ | 1 024 \$ | 82 \$ | 377 \$ | (361) \$ | 1 122 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 724 | 5 | — | 12 | 741 | 705 | 5 | — | 10 | 720 |
| Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾ | 252 | (20) | 129 | — | 361 | 254 | — | — | — | 254 |
| Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix | (240) | — | — | — | (240) | (242) | — | — | — | (242) |
| Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ | 1 703 \$ | 113 \$ | 341 \$ | (254) \$ | 1 903 \$ | 1 741 \$ | 87 \$ | 377 \$ | (351) \$ | 1 854 \$ |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)} | 484 | 5 | — | 12 | 501 | 463 | 5 | — | 10 | 478 |
| Montant ajusté du résultat d'exploitation | 1 219 \$ | 108 \$ | 341 \$ | (266) \$ | 1 402 \$ | 1 278 \$ | 82 \$ | 377 \$ | (361) \$ | 1 376 \$ |

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 266 millions de dollars (266 millions de dollars en 2017), d'un recouvrement de coûts de 100 millions de dollars (94 millions de dollars en 2017) et de produits tirés de résiliations de baux de 10 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dérogés par le secteur Vente au détail. Les produits comprennent également le reclassement d'un montant de 71 millions de dollars (86 millions de dollars en 2017) lié aux récompenses du programme de fidélisation PC MasterCard^{MD} dans le secteur Services financiers.
- Le montant ajusté du résultat d'exploitation comprend l'élimination des produits locatifs de 266 millions de dollars (266 millions de dollars en 2017) et des produits tirés de résiliations de baux de 10 millions de dollars (néant en 2017) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'une perte de 28 millions de dollars (profit de 85 millions de dollars en 2017) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 12 millions de dollars (10 millions de dollars en 2017) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix, l'élimination de charges intragroupe de 6 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) et l'élimination d'une perte de 1 million de dollars en 2017 comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement dans la coentreprise.
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 146 millions de dollars (138 millions de dollars en 2017) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société, des produits de désactualisation gagnés à l'égard des parts de catégorie C intragroupe de 37 millions de dollars et d'un profit lié à la juste valeur de 364 millions de dollars (perte de 118 millions de dollars en 2017) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 49 millions de dollars (26 millions de dollars en 2017) sur les parts détenues par des porteurs de parts autres que la société, qui excluent les distributions versées à la société, et une perte de 68 millions de dollars liée à la juste valeur (perte de 35 millions de dollars en 2017) du passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 203 millions de dollars (192 millions de dollars en 2017).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 240 millions de dollars (242 millions de dollars en 2017) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les produits de la société proviennent des contrats conclus avec les clients, à l'exception des montants liés aux produits d'intérêts et de la majeure partie des produits tirés du secteur Propriétés de Choix. La ventilation des produits, en fonction du type de biens ou de services, fait l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 ⁱ⁾ (24 semaines) |
|--|-------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Alimentation au détail | 7 676 \$ | 7 988 \$ | 14 947 \$ | 15 423 \$ |
| Pharmacies au détail | | | | |
| Médicaments sur ordonnance | 1 383 \$ | 1 377 \$ | 2 776 \$ | 2 720 \$ |
| Produits de l'avant du magasin | 1 541 | 1 506 | 3 032 | 2 936 |
| | 2 924 \$ | 2 883 \$ | 5 808 \$ | 5 656 \$ |
| Total du secteur Vente au détail | 10 600 \$ | 10 871 \$ | 20 755 \$ | 21 079 \$ |
| Services financiers | 242 | 226 | 472 | 439 |
| Propriétés de Choix | 295 | 209 | 510 | 412 |
| Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾ | (214) | (226) | (447) | (446) |
| Total | 10 923 \$ | 11 080 \$ | 21 290 \$ | 21 484 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Au 16 juin 2018 | Au 17 juin 2017 ⁱ⁾ | Au 30 décembre 2017 ⁱ⁾ |
|--|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Total des actifs | | | |
| Vente au détail | 29 317 \$ | 29 618 \$ | 30 233 \$ |
| Services financiers | 3 806 | 3 477 | 3 837 |
| Propriétés de Choix | 15 505 | 9 504 | 9 924 |
| Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾ | (8 628) | (8 532) | (8 847) |
| Total | 40 000 \$ | 34 067 \$ | 35 147 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | 16 juin 2018 (12 semaines) | 17 juin 2017 (12 semaines) | 16 juin 2018 (24 semaines) | 17 juin 2017 (24 semaines) |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles | | | | |
| Vente au détail | 182 \$ | 210 \$ | 340 \$ | 332 \$ |
| Services financiers | 11 | 8 | 16 | 10 |
| Propriétés de Choix | 53 | 36 | 112 | 66 |
| Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾ | — | — | — | — |
| Total | 246 \$ | 254 \$ | 468 \$ | 408 \$ |

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et évalués au coût.

Sommaire financier¹⁾

Aux 16 juin 2018 et 17 juin 2017 et pour les périodes closes à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2018 (12 semaines) | 2017 ^{3), 4)} (12 semaines) |
|--|-----------------------|---|
| Résultats d'exploitation consolidés | | |
| Produits | 10 923 \$ | 11 080 \$ |
| (Diminution) augmentation des produits | (1,4) % | 3,3 % |
| Résultat d'exploitation | 561 \$ | 627 \$ |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 1 027 | 986 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 9,4 % | 8,9 % |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 370 \$ | 127 \$ |
| Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾ | 178 | 128 |
| Bénéfice net | 65 | 365 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société | 53 | 362 |
| Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société | 50 | 359 |
| Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾ | 421 | 446 |
| Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars) | | |
| Bénéfice net dilué | 0,13 \$ | 0,90 \$ |
| Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾ | 1,11 \$ | 1,11 \$ |
| Situation financière et flux de trésorerie consolidés | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 556 \$ | 1 673 \$ |
| Entrées nettes liées aux activités d'exploitation | 591 | 872 |
| Dépenses d'investissement | 246 | 254 |
| Flux de trésorerie disponibles ²⁾ | 248 | 547 |
| Mesures financières | | |
| Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle ²⁾ | 1,6x | 1,7x |
| Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle ²⁾ | 14,2 % | 13,6 % |
| Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ²⁾ | 9,1 % | 9,3 % |
| Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail | | |
| Chiffre d'affaires | 10 600 \$ | 10 871 \$ |
| Résultat d'exploitation | 568 | 578 |
| Montant ajusté de la marge brute ²⁾ | 3 127 | 3 051 |
| Montant ajusté du BAIIA ²⁾ | 911 | 930 |
| Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾ | 8,6 % | 8,6 % |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 363 \$ | 353 \$ |
| Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail | | |
| Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail | 0,8 % | 1,2 % |
| Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail | 1,7 % | 3,7 % |
| Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés) | 70,2 | 70,1 |
| Nombre de magasins détenus par la société | 551 | 565 |
| Nombre de magasins franchisés | 532 | 530 |
| Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires | 1 335 | 1 330 |
| Résultats d'exploitation du secteur Services financiers | | |
| Produits | 242 \$ | 226 \$ |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 36 | 27 |
| Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers | | |
| Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 2 977 \$ | 2 841 \$ |
| Créances sur cartes de crédit | 3 029 | 2 908 |
| Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit | 153 | 48 |
| Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 13,0 % | 13,3 % |
| Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre | 3,3 % | 4,0 % |
| Résultats d'exploitation du secteur Propriétés de Choix | | |
| Produits | 295 \$ | 209 \$ |
| Charges d'intérêts nettes et autres charges financières | 355 | 98 |
| Bénéfice net | (321) | 42 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾ | 156 | 108 |

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2017 de la société, à la page 142.
 - 2) Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le deuxième trimestre de 2018 de la société.
 - 4) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-

Profil de la société

Les Compagnies Loblaw Limitée est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant quelque 200 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit *Profiter pleinement de la vie*, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être de l'ensemble des consommateurs qui visitent ses magasins et y effectuent un milliard de transactions annuellement. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses établissements bien situés; ses quelque 1 050 magasins d'alimentation, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements *Shoppers Drug Mart/Pharmaprix* et près de 500 magasins Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des *Services financiers le Choix du Président*; ses vêtements mode de marque *Joe Fresh* à prix abordables pour toute la famille; et trois des marques les plus populaires au Canada, soit *le Choix du Président*, *sans nom* et *Life Brand*. Grâce au programme de fidélisation *PC Optimum*, plus d'un Canadien sur trois accumule des récompenses dans les magasins de la société.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100, University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253
(Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples, ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :
Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
905-861-2243
investor@loblaw.ca

Personne-ressource pour les médias :
Kevin Groh
Vice-président, Affaires corporatives et communications
905-861-2437
pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 25 juillet 2018 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures environ après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 855-859-2056, code d'accès 7378906. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site loblaw.ca. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse loblaw.ca.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

LOBLAW.CA

SHOPPERSDRUGMART.CA

PHARMAPRIX.CA

PRESIDENTSCHOICE.CA

LECHOIXDUPRESIDENT.CA

JOEFRESH.COM

PCFINANCIAL.CA

CHOICEREIT.CA

BEAUTYBOUTIQUE.CA

GALERIEBEAUTE.CA

WELLWISE.CA